ESTIMATES

Correctional Service Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/36-2002
ISBN 0-660-62106-1

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

103-02580/

Correctional Service Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Approved by

Lawrence MacAulay
Solicitor General

Table of Contents

Section I: Messages Page 5

Portfolio Message Page 5

Commissioner's Message Page 7

Section II: Departmental Performance Page 8

Chart of Strategic Outcomes Page 9

A: Performance Overview Page 10

- Population Profile Page 10
- Corporate Performance Page 11

B: Special Populations Page 16

- Aboriginal Offenders Page 16
- Women Offenders Page 16
- Offenders Sentenced For 1st or 2nd Degree Murder Page 18

C: Corporate Issues Page 19

- Drug Strategy and Infectious Disease Page 19
- Mental Health Strategy Page 20
- Organisational Renewal Page 20
- National and International Participation Page 22
- Sustainable Development Page 24

D: Selected Financial Tables Page 26

Section III: Annexes Page 28

A: Financial Information Page 28

- Financial Performance Overview Page 28

B: Financial Summary Tables Page 29

C: Other Information Page 35

- Audits and reviews conducted in 2001/2002 Page 35
- Accredited Programs and Sites in 2001/2002 Page 35
- Research Publications in 2001/2002 Page 35
- Institutions by Region and by Security Classification Page 37
- Glossary Page 38

SECTION I: MESSAGES

Portfolio Message

I am pleased to present the Performance Report for the Correctional Service of Canada (CSC) for the period ending March 31, 2002.

The Correctional Service is part of the Portfolio of the Solicitor General, which includes the Department of the Solicitor General, the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the National Parole Board (NPB), the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) and three review bodies. The Portfolio plays a major role in the Canadian criminal justice system in the areas of law enforcement, national security, corrections and parole.

In looking back, the plans and priorities for the past year were significantly shaped by the tragic events of September 11th 2001. This defining moment in history necessitated a shift in priorities; however, the Portfolio never lost sight of its day-to-day responsibilities and its commitment to public safety and security. I am proud of the way that law enforcement and national security officials across Canada responded to these challenges and, in particular, how these officials have enabled Canada to be a key player in the global effort against terrorism.

The Government is committed to maintaining the safety of Canadians and to improving our cooperation with the United States and the international community by enhancing the capacity, coordination and collaboration with our partners. A good example is our cross border cooperation with the United States. This collaborative approach to public safety will help to maintain the free flow of goods, people and services between our two countries and ensure a secure border for our two nations.

By working with our partners, Canada will continue to advance the public safety agenda by developing strategies for fighting terrorism, combating organised crime, sharing information and intelligence across criminal justice jurisdictions, promoting effective corrections and maintaining culturally responsive First Nations policing services. The Portfolio will also continue to play a key role in the Government of Canada's Drug Strategy, which focuses on reducing the supply of, as well as the demand for, illicit drugs, and through involvement in the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention.

If we are to be successful in building safe communities, we need to engage Canadians and key partners in the development of criminal justice policy through the implementation and operation of our initiatives. To this end, we will continue to consult Canadians and enhance our partnerships to maximise our efforts in the fight against crime. In partnership with the Department and other Portfolio Agencies, the Service participated in the development and opening of a Public Safety Portal. The portal provides a single window for Canadians to quickly and easily find information and services relating to public safety. The portal will be officially launched this fall. The web address is *www.safecanada.ca*.

As always, we welcome your feedback on the report. I would also draw your attention to our Internet address: *www.sgc.gc.ca* where you can obtain further information.

Honourable Lawrence MacAulay, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada

Commissioner's Message

I am pleased to present the Performance Report for Correctional Service Canada for the fiscal year ending March 31, 2002.

CSC's mandate is to contribute to the protection of society. In so doing, it must operate its institutions, parole offices and community centres according to the purpose and principles governing Canadian correctional policy. This policy is articulated in the *Corrections and Conditional Release Act*. In practical terms, decision-making and programming must incorporate aspects of correctional intervention, control and assistance. Because it is impossible to predict human behaviour with perfect accuracy, decision-making must take into account the best strategy to reduce the likelihood of re-offending, both in the short term and in the long term.

The profile of offenders admitted to federal penitentiaries is presenting deeper challenges. Indeed, the prevalence of severe substance abuse and mental health problems and the growing number of offenders involved in organised crime or having had previous youth or adult court convictions is taxing CSC's ability to provide interventions. Therefore, more focussed tools and strategies are required to prepare offenders for their eventual re-entry to the community.

This report presents the outcomes of specific initiatives carried out by CSC in the last year. In addition, and perhaps more importantly, it presents results in terms of offenders' rate of re-offending upon re-entry to communities across Canada. At present, 90 percent of offenders do not return to CSC within two years of completing their federal sentence, and almost 80 percent do not return within five years. To provide Canadians with a complete picture of re-offending, the Service, along with NPB and provincial partners will develop common tools relative to all re-offending, regardless whether the sentence falls under provincial or federal jurisdiction. This information will provide direction to the Service's long-term plans.

In the short term, out of all offenders who are supervised in the community each year, approximately nine percent commit offences while under supervision, with less than two percent committing violent offences. This was the case in 2001/2002.

Given the challenges presented by the changing offender profile, CSC must modernise its institutional and community supervision practices. CSC is developing a series of operating regimes that will place greater emphasis on ways to enhance offender preparation, responsibility and accountability to become law-abiding.

In addition to more focussed programming, CSC will seek ways to better involve Canadians in its correctional endeavours. Indeed, community support is a key factor in the successful reintegration of offenders.

I welcome any comments you may have about this report and look forward to your feedback.

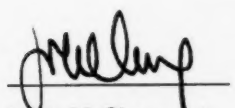

Lucie McClung
Commissioner
Correctional Service Canada

SECTION II: DEPARTMENTAL PERFORMANCE

CSC is an agency of the Portfolio of the Solicitor General, responsible for administering court sentences of incarceration for two or more years. CSC operates a number of different types of facilities, ranging from high-security penitentiaries to halfway houses. CSC manages more than 200 sites across Canada, 365 days a year with a workforce of more than 15,000 staff and contractors, and a budget of $1.5 billion. In the year under review, CSC was responsible for the management of about 26,000 individuals, both in penitentiaries and supervised in the community.

CSC's role is governed by the *Constitution Act*, the *Criminal Code of Canada*, the *Corrections and Conditional Release Act* and accompanying regulations, and other federal legislation.

Mission

The Correctional Service of Canada, as part of the criminal justice system and respecting the rule of law, contributes to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe, secure and humane control.

Budget Information:

Below is a summary of CSC's budget forecasts and expenditures* for the 2001-2002 fiscal year.

Correctional Service Canada – 2001/2002	
Total Budget Approved	$1,550,132,164
Actual Expenditures	$1,509,508,598 (97.4%)
Variance	$40,623,566 (2.6%)
Actual FTEs Utilised (employees)	14,114

Strategic Outcomes:

The chart of Strategic Outcomes, found on the next page, describes CSC's Business Lines and Strategic Outcomes. CSC has identified four areas for priority action, and they are articulated as Corporate Objectives for 2002 to 2005. The links to the Strategic Outcomes are shown.

* Please see Annexes A and B for additional financial information.

This chart identifies links between Strategic Outcomes, Business Lines and Corporate Objectives.

Strategic Outcomes To Provide Canadians With:	Business Line Expenditures	Corporate Objectives
A safe and healthy environment for those living and working in the correctional system as well as members of the public. (CARE)	12.6% Planned Spending $170,707,000 Total Authorities $192,730,309 Actuals $190,667,655 Actual FTEs utilised 1,239 (8.8%)	*To enrich the health and wellness of each operational unit.*
Accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure and humane, and in accordance with the least restrictive option. (CUSTODY)	42.9% Planned Spending $618,713,000 Total Authorities $655,493,187 Actuals $647,887,256 Actual FTEs utilised 6,427 (45.5%)	*To maximise the potential of offenders to safely reintegrate into the community; and* *To renew organisational capacity.*
Offenders who are safely and effectively reintegrated. (REINTEGRATION)	31.9% Planned Spending $432,089,000 Total Authorities $506,631,728 Actuals $481,449,724 Actual FTEs utilised 4,499 (31.9%)	*To maximise the potential of offenders to safely reintegrate into the community; and* *To contribute to the reduction of the incarceration rate of Aboriginal offenders.*
Corporate management services that support the care, custody and reintegration of offenders, and partnerships to promote the achievement of our Mandate and Mission. (CORPORATE MANAGEMENT)	12.6% Planned Spending $150,617,000 Total Authorities $195,276,940 Actuals $189,503,963 Actual FTEs utilised 1,949 (13.8%)	*To renew organisational capacity.*

A– PERFORMANCE OVERVIEW

POPULATION PROFILE

Admissions

A total of 4,100 offenders were admitted to CSC facilities last year. The total federal offender population as of March 31, 2002 was about 21,200. In both instances, these figures are the lowest they have been in more than five years. Currently, about 60 percent of offenders are incarcerated and 40 percent are under supervision in the community.

For the past few years, the average sentence length of offenders admitted to a federal penitentiary has stabilised at 49 months.

Roughly nine out of 10 federal offenders have a previous youth or adult conviction. One in three offenders is serving a sentence of more than 10 years.

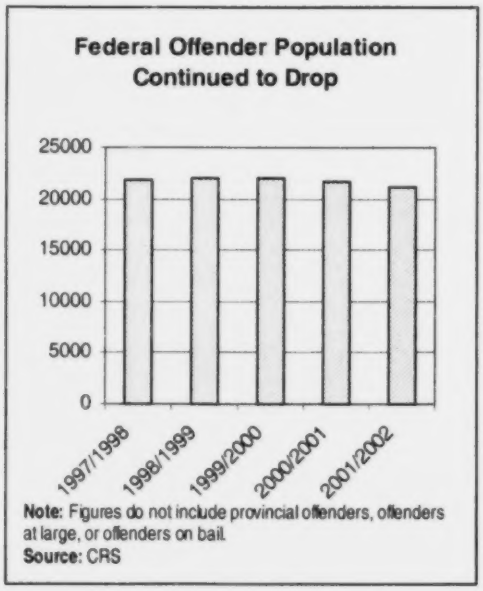

Seventeen percent of offenders admitted to CSC are Aboriginal; five percent are women. Three percent are admitted to serve a sentence resulting from a first– or second-degree murder conviction.

Current Offender Population

Although the average age at admission has not changed, offenders who have received longer sentences are growing older. Thirty-one percent of men and 21 percent of women offenders are serving sentences of 10 years and more. The proportion of older offenders (50 years or more) has increased over the last eight years and they now represent 17.5 percent of the federal offender population; 96.9 percent of older offenders are men and 3.1 percent are women. The aging of the offender population has medical implications for CSC in terms of palliative care requirements to deal with the physical ailments offenders may suffer as they age.

Aboriginal offenders account for 15 percent of the federal offender population, even though they only make up 2.8 percent of the Canadian population. They also represent 7.6 percent of the older offender population.

Although the actual number of women admitted to a CSC facility has fallen, women offenders are being incarcerated for committing violent offences more than ever before.

Approximately 81 percent of male offenders have committed a violent offence and the proportion of homicide offenders incarcerated in penitentiaries has increased by 25 percent since 1995. Parole eligibility is between 10 and 25 years for second degree murder as set by the sentence and 25

years for first degree murder. If granted parole, supervision is for life. Lifers now represent 17 percent of the federal offender population.

More detailed accounts of CSC's work with Aboriginal offenders, women offenders, and offenders convicted of murder, are found in the Special Populations section of this report.

> "The Government will focus on safeguarding Canadians from new and emerging forms of crime. It will take aggressive steps to combat organised crime, including the creation of stronger anti-gang laws and measures to protect members of the justice system from intimidation".
>
> *Speech from the Throne, January 2001*

There are more gang and organised crime members and associates in federal facilities than ever before. As of March 2002, about 1,700 offenders were identified as either members or associates of criminal organisations. This represents a 20 percent increase during the last four years. More than forty different groups are represented by offenders. As anti-gang amendments to the Criminal Code of Canada continue to have an impact, CSC will be faced with more gang and organised crime members and associates in its institutions. Their presence will have significant implications on the operation of penitentiaries.

Offenders entering institutions are presenting more serious challenges than in the past. Today, 80 percent of offenders are poor at problem-solving; 72 percent are unable to generate choices; and 78 percent are considered impulsive. Prior to their admission, 79 percent of offenders abused alcohol and/or drugs.

Largely because of severe drug and/or alcohol abuse, the physical and mental health of offenders is generally worse than that of the general public. This affects their ability and capacity to prepare for a safe return to the community, and influencing the cost of medical care within CSC. The proportion of offenders suffering from mental health problems at time of admission has also increased (19 percent have been hospitalised in a mental health facility; 10 percent have a current psychiatric diagnosis; and 16 percent have been prescribed medication). Due to their way of life, most of them are in need of specialised medical attention upon admission and often times throughout the sentence. There is also a high incidence of transmittable diseases, such as HIV and hepatitis.

CORPORATE PERFORMANCE

Re-offending Rates

The mandate of the Correctional Service of Canada is to contribute to the government's objective of safeguarding the safety of communities across Canada. CSC contributes to that objective in a variety of ways.

The Service's workforce contributes by safely and humanely incarcerating offenders during the custodial part of their sentence.

It contributes by working with offenders to deal with the problems that brought them into conflict with the law.

It contributes by supervising offenders during their conditional release, in co-operation with other partners in the criminal justice system and citizens of communities, to reduce the likelihood of re-offending.

In essence, each contribution aims to prepare offenders to lead law-abiding lives upon re-entry to the community. Rates of re-offending, during periods of supervision and beyond warrant expiry date (WED), are the most important measures of CSC's contribution for Canadians, and must be the starting point for reporting to Parliament and the public.

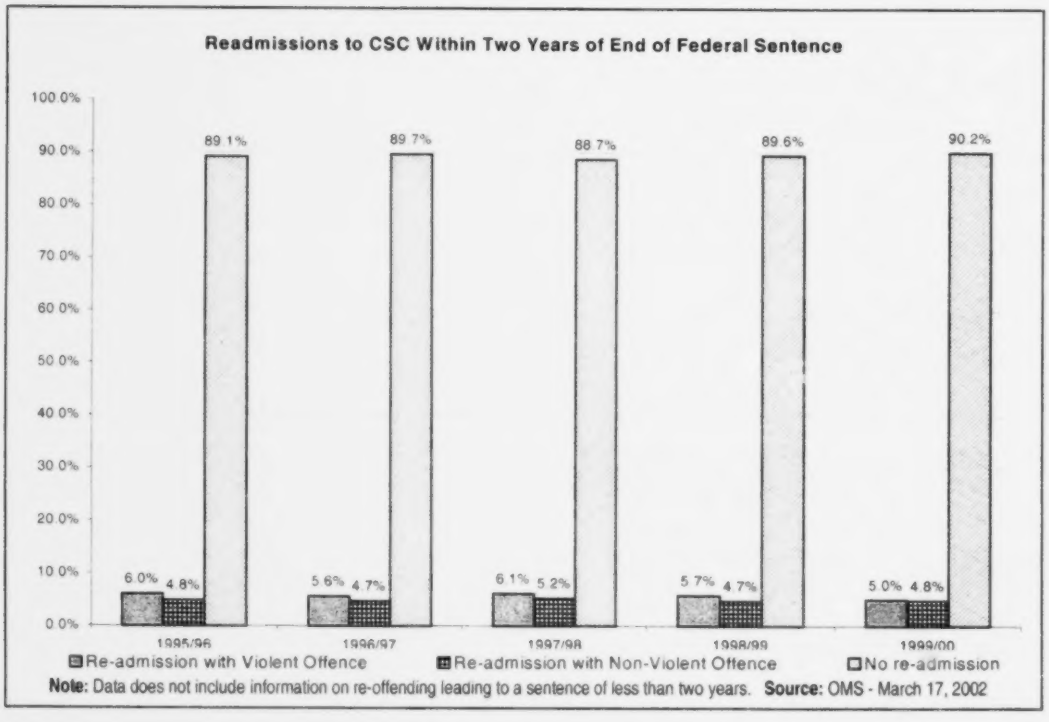

Of the 4,400 people who completed their sentence in 1999/2000, 90 percent did not come back to a federal penitentiary within two years. It must be noted, however, that post-warrant expiry re-offending, as reported, deals only with re-offending leading to a sentence of two years or more. If all new sentences (including provincial sentences) were considered, the measured rate of re-offending would be higher. Work between CSC, NPB, and provincial agencies is underway to develop this multi-jurisdictional information.

It is important to report on the rates of re-offending for offenders who are on supervision in the community as well.

There were about 15,000 individual offenders who spent time on supervised conditional releases in 2001/2002. The rate of failure with new convictions is approximately nine percent. Less than two

percent of offenders on supervision are convicted of a violent offence each year. The trends are shown on the graph on the next page.

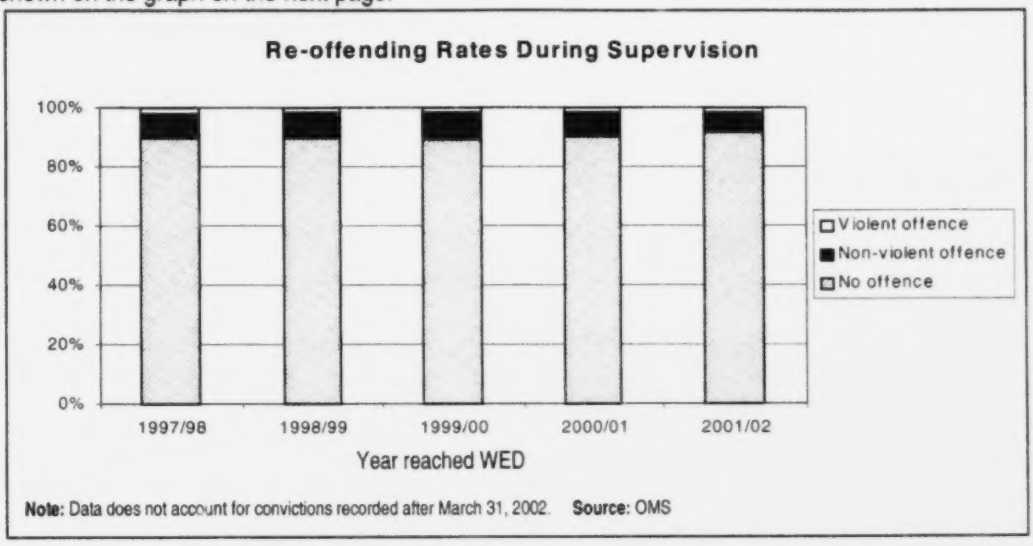

Note: Data does not account for convictions recorded after March 31, 2002. **Source:** OMS

Providing a supervision period prior to the end of the sentence permits CSC to assist an offender to reintegrate into the community in a gradual and structured manner, and thus to suspend an offender who is not reintegrating well before re-offending occurs. In the latter situation, CSC then asks the National Parole Board to revoke the release. NPB is the authoritative decision-making body regarding parole and statutory release.

Safety Issues

There were no men who escaped from a maximum-security facility last year. Four offenders were involved in three escapes from medium-security facilities; all were recaptured. None of the four escaped offenders committed a violent crime while at large; however, three were convicted of committing a property crime.

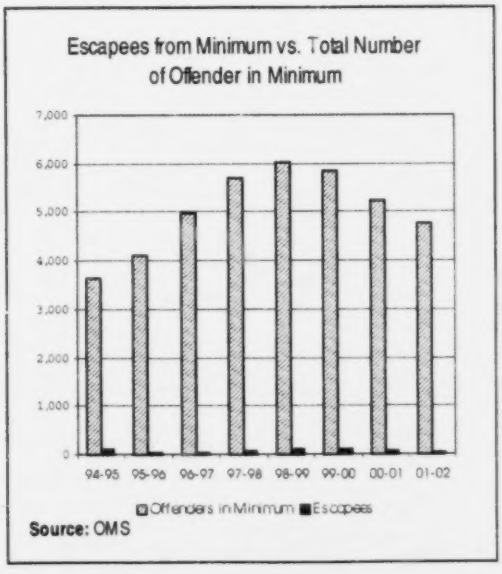

Source: OMS

CSC continues to improve interventions to reduce the likelihood of escapes from minimum-security institutions. Fifty-three men escaped from minimum-security institutions last year. This is the lowest number in five years, and the third year of declining numbers. Fifty-one of the 53 men were recaptured and 18 have charges other than being unlawfully at large pending against them. In four cases, the charges are related to a violent offence. The men who escaped represent about one percent (53 out of 4751) of all offenders who passed through minimum-security institutions last year.

Three women escaped from multi-level institutions in 2001/2002, and all were recaptured. The women did not commit any crimes while at large.

About 18,000 offenders spend time in CSC facilities each year. In 2001/2002, there were 67 major institutional incidents such as assaults, murders, riots and hostage-takings. This is the second year this number declined, and major assaults among offenders were the lowest in three years. Reported major assaults on staff remained low, with three recorded. While major incidents have declined, reported minor incidents have increased. CSC is taking action to reduce the potential for an escalation of activity.

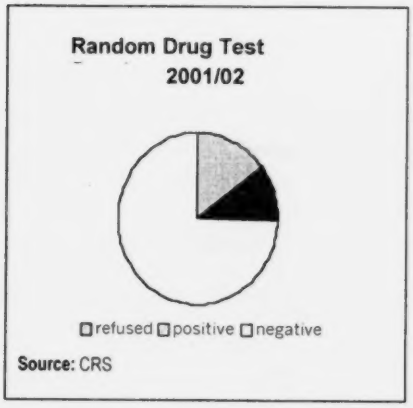

Source: CRS

The presence of drugs in institutions remains a serious threat to the safety, security and health of offenders and staff, and CSC will persevere in its efforts to reduce drug use by offenders. About 6,000 random drug tests were administered to incarcerated offenders last year. The results showed no increase in institutional drug use, with about 75 percent of offenders testing negatively.

CSC has introduced new measures to control the flow of drugs into and within institutions. These measures have produced results. Seizures of contraband have increased significantly since 1997/1998.

Institutional Seizures

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Miscellaneous pills (#)	3310	3095	1894	2979	3769
Cocaine (grams)	101.5	105.8	159.7	355.4	180
Opiates (grams)	100.7	191.6	163.9	245.4	208
Alcohol and brew (litres)	5749.3	9921.8	12216.5	8245.6	9576.12
THC (grams)	5287.9	5062.4	5443.4	8013.7	7481

Source: Security

Interventions

Recognising that preparing offenders for safe reintegration is the goal of interventions, CSC offers a core set of programs to help offenders address issues such as substance abuse, violence, education, culture, personal development, and living skills. Recent analysis of program enrolment information suggests there are no systemic or ongoing national program gaps. Such gaps occur when correctional programs are not available to match offender needs within a reasonable timeframe.

Over the last year, panels of international experts continued to review CSC programs to ensure they are based on research about what works to reduce re-offending. Three more programs† were

† See page 35 for additional details.

accredited, bringing the total to 15. The Service will also continue to review all existing programs to ensure they meet international standards.

Intensive Support Units (ISU) complement substance abuse programs and provide a structured environment for offenders. The units offer an array of inducements, sanctions, lifestyles and support to offenders who are assigned to them. During the past year, CSC implemented at least one ISU in nearly all of its facilities, and is looking to expand the program in the future.

CORCAN is a special operating agency within CSC. Last year, CORCAN provided employment and on-the-job training in manufacturing, construction, agribusiness, textiles, and services to more than 5,000 offenders. Ninety-six percent of those offenders successfully completed their assigned work. The agency also assists parolees secure job placements at 25 sites in more than 20 Canadian communities. In 2001/2002, more than 1,100 offenders were placed in 'real' jobs in the community and another 500 were enrolled in full-time education.

CSC also prepares offenders to re-enter the community by utilising work releases, escorted and unescorted temporary absences. These allow offenders to make community contacts under Service scrutiny, and through their behaviour, show that they have earned the trust to be granted gradually increasing freedom. The results are compelling. More than 39,000 non-medical/non-administrative temporary absences and work releases were granted last year. Offenders were detained by police or did not return to CSC as planned in less than 0.3 percent of cases.

B- SPECIAL POPULATIONS

ABORIGINAL OFFENDERS

Aboriginal offenders are less successful in meeting program objectives than their non-Aboriginal counterparts throughout the correctional process.

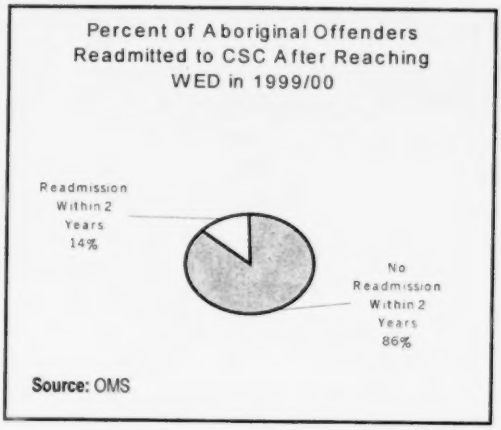

They do not meet the criteria for conditional release as often or as early as other segments of the population, and they have a greater rate of revocation when they are on release. At present, 32 percent of federal Aboriginal offenders are in the community, while 68 percent are incarcerated.

After reaching the end of their sentence, more than 14 percent of Aboriginal offenders will return to CSC within two years, compared to 10 percent overall.

In order to address the problem of Aboriginal over-representation in the correctional system, CSC is contributing to a government-wide strategy focusing on Aboriginal peoples and the issues they face in Canada today. The Service has adopted the *Aboriginal Pathways Strategy*, a new operating regime, which establishes a continuum of Aboriginal-specific institutional and community healing programs and services.

The Service is also taking steps to increase participation of Aboriginal peoples in all aspects of corrections in order to increase the cultural sensitivity of the sentence management of Aboriginal offenders. One of these steps is the continued use of CCRA section 84, which enables Aboriginal communities to propose plans, support systems and conditions for the care and conditional release of offenders.

WOMEN OFFENDERS

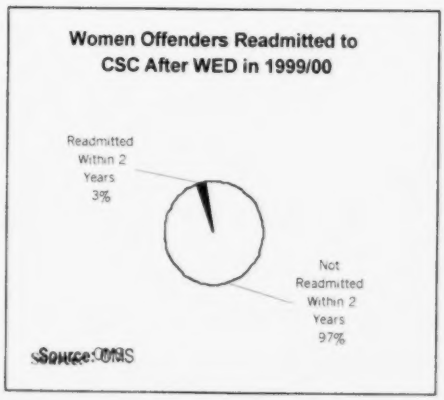

The total population of women under CSC's jurisdiction dropped to 850 last year, the result of fewer women offenders being admitted under a new warrant of committal. The admissions were lower in 2001/2002 than in the three previous years.

The composition has also changed in some ways that portend greater challenges for correctional managers and staff.

More custodial women have had a maximum-security rating at admission, while a smaller

proportion have a medium rating. There has also been an increase in gang affiliation.

The proportion of women with identified employment and education, substance abuse, cognition and mental health issues has increased substantially.

Federal women in 2002 also had more prior contact with the youth and provincial adult correctional systems.

Women offenders are granted conditional release more frequently than the overall offender population, and are more successful than men while on release. Indeed, 57 percent of women offenders were under federal supervision in the community at the end of fiscal year 2001/2002. Of the 785 women offenders who spent time in the community last year, 28, or less than four percent, committed an offence. In four cases (0.51 percent) a violent offence was committed.

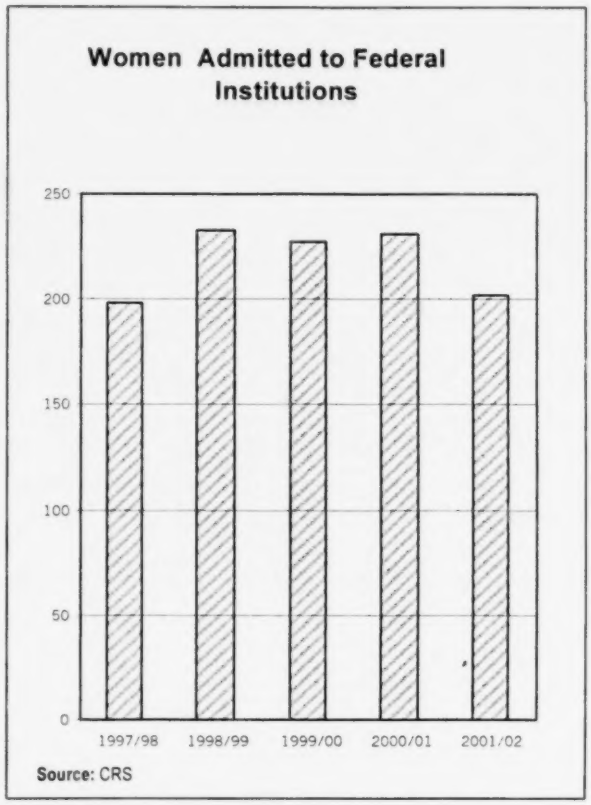

Ninety percent of women who reached the end of their sentence last year did so without committing a crime.

About three percent of women are convicted of crimes leading to a sentence of two years or more within two years of the end of their federal sentence. The overall rate is 10 percent.

Some women's facilities were not initially suited for maximum-security offenders, resulting in women being housed in men's institutions. The construction of four structured living units to provide mental health services and programs to women with difficult institutional behaviour has eased the situation by ensuring women who require additional mental health care do not remain in men's facilities.

There are 53 maximum-security women housed in men's institutions. They will be moved to Secure Units being constructed in women's facilities by the end of 2002.

Additional specialised programs were introduced last year, such as Sex Offenders Treatment Protocol and a violence prevention program for Aboriginal women, *Spirit of a Warrior*, was developed and delivered at Saskatchewan Penitentiary. The second phase of the Women Offender Security Re-classification Tool, including field testing, was also completed.

OFFENDERS SENTENCED FOR 1st AND 2nd DEGREE MURDER

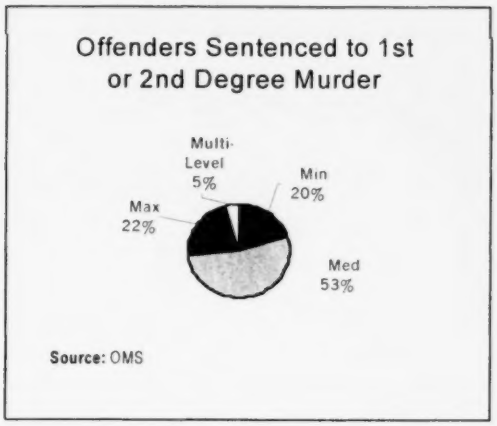

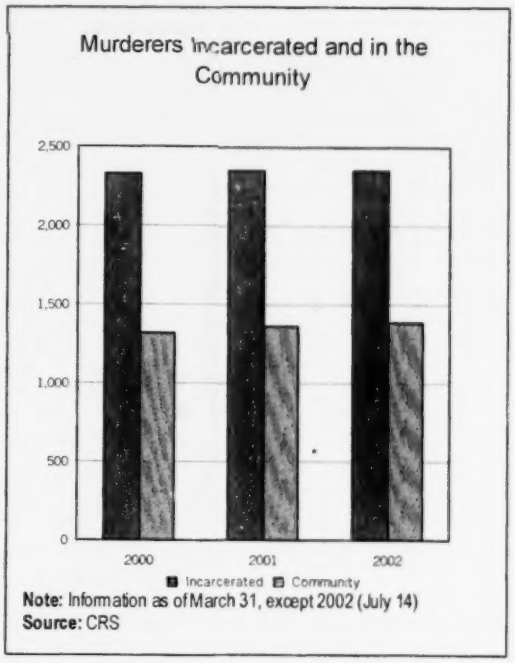

Offenders receiving life sentences present special challenges to the correctional system. Since most do not leave the system, their population is always growing.

Today there are 3,700 offenders sentenced for first- and second-degree murder, 2,350 incarcerated, and 1,350 supervised in the community.

Out of the 650 offenders convicted of homicide who spent time in a minimum-security institution during the past year, five (0.8 percent) escaped. They committed no crimes while they were at large, and all were recaptured.

During 2001/2002, more than 1,400 offenders sentenced for first- or second-degree murder were supervised in the community at some time on day or full parole. They committed 14 offences, of which three were violent. Nearly 1,700 offenders sentenced for first- or second-degree murder have served time in the community over the last three years. During that time, there have been two instances where such an offender has been convicted of homicide while in the community. This figure does not include active investigations into unresolved incidents.

Offenders who have been sentenced to life for first-degree murder may not be granted full parole until they have served 25 years. Eligibility is between 10 and 25 years in the case of second-degree murder, as set by the sentence. If granted full parole, supervision is for life.

By law, after 15 years of incarceration, these groups may apply to the courts to reduce the amount of time they have to wait before becoming eligible for parole. After careful review of factors related to the offender and the crime, the court will decide whether to reset the parole eligibility date so the offender does not have to wait as long to be considered for parole. A successful application does not guarantee the offender will be released; it only makes him/her eligible for parole at an earlier date. As of January 13, 2002, 571 inmates were eligible to make such an application, and federal

judges had rendered decisions in 118 cases. Ninety-four inmates were successful in having their ineligibility period reduced. Sixty-six of those 94 successful inmates are currently on day or full parole, and two were deported to their country of origin.

C- CORPORATE ISSUES

"The Government will also champion community- based health promotion and disease prevention measures".

Speech from the Throne, January 2001

As can be inferred from the offender population profile, CSC must address specific problem areas to assist offenders in becoming responsible and accountable for themselves. As a large federal agency, CSC has organisational responsibilities that it must also address. The following sections highlight some of the major issues.

DRUG STRATEGY AND INFECTIOUS DISEASES

As can be said for correctional jurisdictions world-wide, the prevalence of infectious diseases within penitentiaries is higher than in the general Canadian population. Many inmates admitted to CSC have engaged in high-risk behaviour that is linked to the spread of infectious diseases such as HIV/AIDS and hepatitis B and hepatitis C.

In the 2000 and 2001 calendar years, HIV infection rates among offenders were 1.6 percent and 1.7 percent respectively, compared to 0.2 percent of the general Canadian population. The rate of infection for hepatitis C during the same period rose from 19.3 percent to 22.3 percent, compared to 0.8 percent in the general Canadian population. Thirty-three percent of HIV infected people also have hepatitis C.

Specific funding has been secured until 2003/2004 to help CSC further pursue its efforts in infectious disease treatment and prevention and control of drugs. In fact, $17.1 million was allocated over three years.

Year one has seen the official opening of the Addictions Research Division facility in Montague, Prince Edward Island. The facility is designed to be the cornerstone of all CSC drug and alcohol research, as well as a forum for provincial, national, and international research partnerships.

CSC also focussed on helping offenders and staff become more aware of, and sensitive to, issues concerning drugs and infectious diseases last year. Prevention was a key theme. CSC has the capacity to provide substance abuse treatment to 4,500 offenders each year in institutions and in the community. Intensive Support Units (ISU), to complement programs, were implemented in most men's federal institutions. That translates into 1,100 beds at 43 sites.

The methadone program was expanded to include all federal offenders assessed as having an opiate addiction and the newly developed High Intensity Substance Abuse Program (HISAP) was granted conditional accreditation by an international panel of substance abuse experts. Work continued on the Infectious Diseases Surveillance Report, and a completion date of fall 2002 was set.

As part of its strategies, CSC continues to use ion scanners, urinalysis, and drug dogs to reduce the presence and use of drugs in institutions. The service is also strengthening communications with police services and other law enforcement agencies.

MENTAL HEALTH STRATEGY

Offenders suffering from mental disorders often require extra care to address their special needs. Men offenders requiring in-patient treatment beds may be transferred to regional treatment/psychiatric centres. Some offenders are housed in regular institutions, but with additional support available to them. Women offenders with significant mental health needs are housed in separate units at each of four women's facilities. These units have more staff and program interventions to support the women housed there. The Prairies Regional Psychiatric Centre also has a unit dedicated to the intensive treatment of women offenders.

Dialectical Behaviour Therapy (DBT)
DBT is the only psychosocial treatment that has demonstrated efficacy in treating Borderline Personality Disorder (BPD), which has been diagnosed in women. DBT emphasizes teaching and reinforcing adaptive behaviors. Individuals are taught how to manage emotional trauma, interpersonal effectiveness, distress, tolerance, emotion regulation, and mindfulness skills.

Counselling and other psychological support are provided through the services of psychologists and mental health nurses, while psychiatrists take part in the assessment, diagnosis, and treatment of offenders. A number of prevention and psycho-educational programs are also available, including some associated with a comprehensive strategy developed to respond to suicide and reduce the incidence of self-injury. Elements of the strategy include an inmate suicide awareness and prevention program, preliminary review of investigation reports by Health Services, and ongoing research.

Last year, existing community-based interventions, such as Dialectical Behaviour Therapy (DBT), were adapted for application in the correctional environment. Staff of the Structured Living Units in women's facilities completed DBT training, and beginning later in 2002, modified DBT training will begin for the secure units for women offenders.

The Service will continue to focus on enhancing its capacity to respond to the needs of offenders under supervision in the community. There has been progress on this front: two community-based accommodation projects for offenders with Fetal Alcohol Effects/Syndrome are underway, one in Westminster, British Columbia, and the other in Yellowknife, Northwest Territories.

ORGANISATIONAL RENEWAL

During 2001/2002, CSC developed a results-based framework for measuring performance fairly and consistently, both on an organisational level and on an individual basis.

In accordance with government policy and good management practices, a detailed work plan for the implementation of modern comptrollership was developed and numerous measures initiated to ensure responsibility, compliance, and transparency in our financial transactions.

CSC increased the resources available to internal auditing and program evaluation last year, assisting the Service to improve performance and to respond to the government's revised policies in these areas. In addition, the auditing function is being restructured to increase its effectiveness.

The importance of providing management tools to staff and managers to help them manage their daily work was emphasised last year. Tools included management checklists and automated systems that provide better information to support day-to-day management.

All organisations are looking at how to cope with the staff profile changes occurring as baby boomers begin to retire in greater numbers. CSC is no exception. However, the department's focus is not just on coping with increased turnover, but on improving its ability to respond to the changing offender population and meeting the Public Service Commission's objectives for a diverse and representative workforce. One of CSC's corporate objectives for the period 2002 to 2006 is Organisational Renewal.

As part of that renewal, CSC completed demographic profiles for key occupational groups to understand the challenges the coming years will bring. A national Employment Equity survey was completed and the National Employment Equity Plan was approved by the Canadian Human Rights Commission. This work will help CSC develop appropriate recruitment and promotion strategies for the future.

CSC surpassed its overall staff representation objectives for women and persons with disabilities last year. Nationally, CSC planned to achieve representation rates of 39.1 percent for women and 3.4 percent for persons with disabilities by 2004. Results at the end of fiscal year 2001/2002 indicated those goals were achieved early, with representation figures for those groups calculated at 41.4 percent and 4.3 percent respectively.

At the same time, visible minorities represented 3.9 percent of term and indeterminate employees, 1.8 percent shy of the national goal set for 2004. Aboriginal employees were also under-represented at 5.6 percent, 3.4 percent short of the 9 percent objective set for 2006. In some cases, employee retention in these groups continues to be more of a problem than recruitment and promotion.

During this year the Correctional Management Learning Centre became fully operational in Cornwall, Ontario. Several new operational and management training programs were developed and delivered.

CSC is complying with the Official Languages Act and the Public Service Employment Act with respect to bilingual positions. Nationally, 94 percent of employees in a bilingual position meet the language requirements of their job. In accordance with legislation and government policy, there are always a number of employees who are in the process of upgrading their language skills to an appropriate level. Plans exist to ensure that all employees meet their language requirements within the specified timeframe.

CSC and its partners require accurate, timely information about offenders to fulfill their mandates. This information must be managed effectively, so that it is adequately protected, accurate, and

available to those who need it when they need it. The management of this resource is an important function for CSC.

2001/2002 was the second year of an initiative to improve the management of information within CSC and to ensure full compliance with information management policies. More than 250,000 offender files were reviewed and inventoried. One hundred-thirty thousand file volumes were disposed of in accordance with National Archive authorities, and more than 550 staff received additional training in records management.

> "The Government has helped to make Canada one of the most connected countries in the world, yet the speed of change continues to accelerate. Canada must continue to develop and strengthen its information infrastructure".
>
> *Speech from the Throne, January 2001*

OMS, the Offender Management System, is a vital source of information to CSC and other partners in the criminal justice system. OMS currently serves nearly 9,000 users. A renewal project is underway, having received Preliminary Project Approval in March 2001.

CSC is a partner in the federal Integrated Justice Initiative, which will lead to the Canada Public Safety Information Network (CPSIN) to link federal and provincial organisations. The renewal of OMS will be an important component of CPSIN.

NATIONAL AND INTERNATIONAL PARTICIPATION

To effectively administer corrections throughout Canada, consultation and partnerships with federal, provincial and territorial representatives of the criminal justice system are necessary.

One mechanism for ensuring coherent and efficient corrections is the Exchange of Service Agreements (ESA), which CSC has with every province and territory. There are currently 18 such agreements, the last of which was signed in June 2001 with British Columbia. It allows for the transfer, temporary detention and community supervision of federal women offenders at the Burnaby Correctional Centre for Women in Burnaby, B.C. CSC has since been advised that the province plans to vacate the facility by April 2004.

In addition to the ESAs, CSC has signed five Memoranda of Understanding (MOU) and 11 Information Sharing Agreements (ISA) with provincial and territorial governments.

The Canada New Brunswick Initiative (CNBI), launched in 1998 is an example of CSC working with its provincial counterparts in the interest of public safety. Under the terms of the initiative, provincial sex offenders serving a sentence of six months or more, and other offenders serving a sentence of more than one year, are transferred to federal institutions in N.B., where they have greater access to specialised programs. The goal of the initiative is to reduce re-offending rates through the provision of such specialised programming both in the institution and in the community. Funds saved by the province through the transfers are invested in community-based programs and crime prevention initiatives aimed at both federal and provincial offenders.

Since the beginning of the initiative, a total of 558 provincial offenders have been transferred to CSC facilities, with sex offenders representing an average of 25 percent of the total number of transfers. Three annual evaluations including a comprehensive evaluation of the agreement have

been completed and the initial results are promising. Complete results will become available within the next year. A one-year extension is being sought in order to allow sufficient time for a final decision to be made regarding renewal of the initiative following completion of the final evaluation.

The Correctional Service Canada international corrections program of work supports the Canadian foreign policy objective of contributing to international peace, security and stability, through the promotion of improved correctional and offender management practices. CSC provides technical assistance, information, and expertise in response to requests by recipient countries for assistance to support their efforts to strengthen the role of corrections in contributing to public safety and security. During 2001/2002, CSC provided, at the request of the United Nations, a correctional expert who developed a guide for UN staff on corrections for peace-keeping missions. CSC also participated in a multinational project, led by the International Corrections and Prisons Association (ICPA), to draft an international manual for corrections officials involved in peace-building.

The cost for CSC's international work is substantially funded from outside sources such as the Canadian International Development Agency (CIDA) and the Department of Foreign Affairs and International Trade. The actual costs to CSC represent less than 0.1 percent of the Service's operating budget.

Correctional Service Canada and Its Partners Around the World

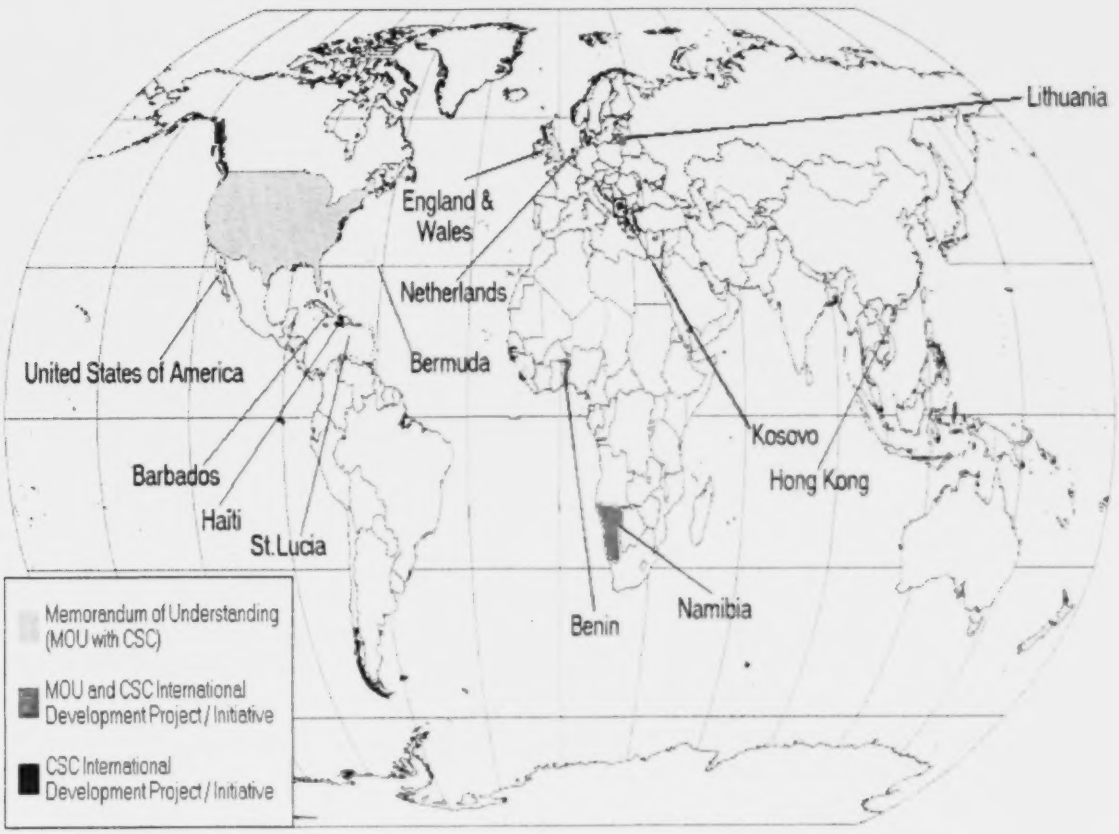

Highlights of last year's activities included the following:

Hong Kong: CSC hosted an intensive work/study program for one of Hong Kong's senior correctional managers as part of an exchange that will see a Service employee go to Hong Kong in the fall of 2002.

Kosovo: Contribution of staff and assistance to the development of the Kosovo Correctional Service as part of an effort to rebuild the government there.

Namibia: CSC trainers delivered the Correctional Training Program and the Parole Officer Induction Training Program.

Barbados: Signing of a Letter of Intent between the Solicitor General of Canada and the Attorney General of Barbados on January 16, 2002, to structure a program of technical assistance and cooperation in response to the Government of Barbados' penal reform activities.

Haiti: Providing technical expertise on their Prison Reform Project, through CSC deployments to Haiti through the United Nations Development Program.

Lithuania: The Canada/Lithuania Corrections Project resulted in advice and assistance to Lithuania in the development of a Mission and strategic plan; advice concerning the development of new criminal and penal codes, including strengthened provisions for young offenders and non-carceral sentences; support for organisational design which focussed on accountability for institutional and community based offender programming; and the development of public education tools through non-governmental organisations.

SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Issues of sustainable development remain at the forefront of CSC's asset management as the Service moves into the second phase of the implementation of the Sustainable Development Strategy (SDS).

The overall goals and targets of the SDS are the reduction of greenhouse gasses, carbon dioxide and methane; reduction of emissions that contribute to smog and acid rain; taking steps to reduce water pollution; and reducing water use and solid waste generation. All targets in the SDS are set for March 2004 -- last year was used to establish baseline information for monitoring purposes.

> "As part of its efforts to promote global sustainable development, the Government will ensure that Canada does its part to reduce greenhouse gas emissions. It will work with its provincial and territorial partners to implement the recently announced first national business plan on climate change".
>
> *Speech from the Throne, January 2001*

CSC is preparing to implement a standard Environmental Management System (EMS) in all of its correctional facilities. Draft policy documents were prepared for review, training plans were established, and an initial implementation was planned to assess the practical aspects and issues prior to a broad-based deployment across the Service. Performance information will be gained through 'real time' data collection instruments or various source testing projects and modelling techniques.

Over the last decade, CSC has been studying its properties to determine the extent of contaminated sites. CSC has also been actively managing many of the problem areas that have been discovered. In 2001/2002, the department spent $900,000 on

site assessments. In total, over the past four years, CSC spent $2.4 million on site assessments, remedial work and risk management techniques.

A total of 13 contaminated sites have been confirmed to exist on CSC land. CSC is now in the process of finalising site-specific management plans for each of the confirmed sites. The contamination is contained, and these sites do not present any undue risk at this time. The list of contaminated sites is located at the end of this section.

In general, CSC continued to make progress in achieving the targets in the SDS last year, as well as in meeting new challenges as they emerged. The Service meets all environmental standards related to federal and provincial environmental policy frameworks, and there is no indication of undue risk to the preservation of assets.

Contaminated Sites

Springhill	Atlantic
Federal Training Centre	Kingston Penitentiary
Joyceville	Stony Mountain
Rockwood	Drumheller
Bowden	William Head
Matsqui	Millhaven
Westmorland	

D– SELECTED FINANCIAL TABLES

The following charts outline CSC's Contingent Liabilities, Revolving Funds and Capital Spending, as directed by the Treasury Board Secretariat (TBS).

Contingent Liabilities

($ Millions)

List of Contingent Liabilities	1999-2000	2000-01	Current Amount of Contingent Liability 2001-2002
Claims related to physical or mental injury	2	2	**2**
Other claims	1	1	**2**
Total claims	**3**	**3**	**4**

Revolving Fund Financial Summaries

($ Millions)
CORCAN

	Actual 1999-2000	Actual 2000-2001	Planned Spending 2001-2002	Forecast 2001-2002	Actual 2001-2002
Revenues	71	78	90	87	**92**
Expenditures	75	80	89	90	**80**
Profit or (Loss)	(4)	(2)	1	(3)	**12**
Add items not requiring use of funds:					
▪ Depreciation/amortisation	3	3	3	3	**2**
▪ Changes in working capital	(3)	16		(17)	**(20)**
▪ Capital requirements (depreciable assets)	(2)	(1)	(3)	(2)	**(2)**
Cash Requirements	(5)	16	1	(19)	**(8)**
Authority Balance	**8**	**24**	**25**	**5**	**16**

CORCAN drawdown authority reduced to $5.0M in 2001-2002.

Capital Projects by Business Line

($ Millions)

Business Lines	Currently Estimated Total Cost	Previous Years Expenditures	Planned Spending 2001-2002	Total Authorities[1] 2001-2002	Actual 2001-2002	Future Years Expenditures
Care	-	-	-	-	-	-
Custody:						
A: New Accommodation Projects:						
Expansion (360 beds)-RHC Pacific, B.C.	72	31	17	17	23	18
Other Accommodation Projects			30.1	20	15.7	
B: Major Asset Preservation Projects:						
Springhill Institution Refurbish/Replace, Nova Scotia	30		5	5	0.6	29.4
Cowansville Institution Refurbish/ Replace, Quebec	48		1.2	1.2	0	48
Collins Bay Refurbish/Replace, Ontario	57		5	5	0.2	56.8
Saskatchewan Penitentiary Refurbish/Replace, Saskatchewan	80		3	3	0.1	79.9
Miscellaneous Other Major Projects			29.8	17.9	18	
C: Regionally Managed Projects			30	30	39	
D: Capital Contributions[3]			-	.5	.5	
E: Equipment Portfolios			12	19.8	13.8	
Reintegration:						
A: Equipment Portfolios	-	-	15	13.9	19.4	-
B: CORCAN	-	-	2.2	2.2	2.2	-
Corporate Services:	-	-	-	-	-	-
A: Equipment Portfolios				.6	.5	
Total Capital Spending			**150.3**	**136.1**	**133.0**	

1. Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
2. CSC's delegated authority level is $18 million according to TB decision of December 14, 1995; therefore, only capital projects with total estimated value of $18 million or above have been individually listed.
3. In Public Accounts, expenditures for Capital Contributions are shown as Transfer Payments and not Capital.

Section III: ANNEXES

A. Financial Information

Financial Performance Overview

In 2001-2002, the budget of the CSC was $1,372,126,000 as approved by Parliament in the Main Estimates. This budget was comprised of the following main elements, (which includes CORCAN):

	$M	%
Salaries	677	49
Employee Benefit Plans (EBP)	132	10
Operating	412	30
Capital	151	11
	1,372	100

With regards to the distribution of the budget by planning elements, the resources were broken down as follows:

	$M	%
Care	171	12
Custody	619	45
Reintegration	432	32
Corporate Services	150	11
	1,372	100

During the fiscal year, the operating and capital budgets were adjusted to reflect: salary increases obtained as a result of collective bargaining between Treasury Board and many of its unionized employees; management decisions regarding the reintegration agenda; and the application of the Operating Budget Regime for the carry forward provision. Consequently, in its Supplementary Estimates, CSC requested that its budget be adjusted for the following:

- Application of the carry forward provision as prescribed in the Operating Budget Regime guidelines for the amount of $32,563,000
- Funding for collective agreements increases in the amount of $87,158,424 including increases to Employee Benefit Plan;
- Funding for Program Integrity in the amount of $21,265,000;
- Recovery from Treasury Board Contingency Vote 5 of $12,000,000; and
- Additional funds in the amount of $25,019,740 including a vote transfer of $14,200,000 from Capital to Operating for measures such as: OMS renewal, Enhanced Employment and Employability, corporate and operational initiatives, etc;

At the end of the fiscal year, the Service's final expenditures showed an under utilisation of $21.1 million in salary & operating and $3.8 million in capital while CORCAN's authority balance increased to $15.7 million. It represents respectively 2.6`% of the total operating budget including CORCAN, 1.5% excluding CORCAN and 2.8% of the capital budget. The total lapse represents a 2.6% variance of the total CSC Program.

B. Financial Summary Tables

Financial Table 1

Summary of Voted Appropriations

Authorities for 2001/2002
Financial Requirements by Authority ($ Millions)

Vote		2001-2002 Planned Spending	2001-2002 Total Authorities[1]	2001-2002 Actual
	Correctional Service			
15	Operating Expenditures	1,092.4	1,272.6	**1,251.7**
20	Capital Expenditures[2]	148.1	133.9	**130.1**
S	Pensions and other employee benefits	0.2	-	-
S	Contributions to employee benefit plans	132.0	137.6	**137.6**
S	CORCAN Revolving Fund	(0.6)	5.0	**(10.7)**
S	Spending of proceeds from disposal of Crown Assets	-	1.0	**0.8**
S	Forgiveness of loans	-	-	-
S	Court awards	-	-	-
S	Refund of previous year's revenues	-	-	-
	Total Department	**1,372.1**	**1,550.1**	**1,509.5**

1. Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
2. Excludes CORCAN and capital contributions

During the fiscal year, the operating and capital budgets were adjusted to reflect: salary increases, management decisions regarding the reintegration agenda; the application of the Operating Budget Regime for the carry forward provision and a vote transfer between capital and operating. Consequently, through its Supplementary Estimates, CSC's budget was adjusted for the following:

- Application of the carry forward provision as prescribed in the Operating Budget Regime guidelines for the amount of $32,563,000
- Funding for collective agreements increases in the amount of $87,158,424 including increases to Employee Benefit Plan;
- Funding for Program Integrity in the amount of $21,265,000
- Recovery from Treasury Board Contingency Vote 5 of $12,000,000; and
- Additional funds in the amount of $25,019,740 including a vote transfer of $14,200,000 from Capital to Operating for measures such as: OMS renewal, Enhanced Employment and Employability, corporate and operational initiatives, etc.

Financial Table 2

Comparison of Total Planned Spending to Actual Expenditures

by Business Line
($ Millions)

Business Line	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenue (5)	Total Net Expenditures
Care	1,106	170	1	-	171	-	171
	1,231	*192*	-	*1*	*193*	-	*193*
	1,239	**189**	-	**1**	**190**	-	**190**
Custody	6,323	486	133	-	619	-	619
	6,448	*543*	*112*		*655*	-	*655*
	6,427	**538**	**110**	-	**648**	-	**648**
Reintegration (*)	4,629	500	17	2	519	87	432
	4,479	*569*	*22*	*3*	*594*	*87*	*507*
	4,499	**549**	**22**	**3**	**574**	**92**	**482**
Corporate Services	2,058	150	-		151	-	151
	1,958	*193*	*1*	*1*	*195*	-	*195*
	1,949	**188**	**1**	**1**	**190**	-	**190**
Totals	14,116	1,306	151	2	1,460	87	1,373
	14,116	***1,497***	***136***	***5***	***1,637***	***87***	***1,550***
	14,114	**1,464**	**133**	**5**	**1,602**	**92**	**1,510**
Non-Respendable Revenue (6)							(14)
							(14)
							(14)
Cost of services provided by other departments (4)							74
							74
							74
Net Cost of the Program							1,433
							1,610
							1,570

(*) Reintegration includes CORCAN revolving fund.

Note:

1. Numbers in italics denote Total Authorities for 2001-2002 (Main plus Supplementary Estimates and other authorities).
2. **Bolded numbers** denote actual expenditures/revenues in 2001-2002.
3. Operating includes Contributions to Employee Benefit Plans and Ministers' allowances.
4. The cost of services provided by other departments represents an estimated cost of: accommodation from Public Work Government Services Canada (PWGSC); cheque issue services from PWGSC; employer's share of Public Service Insurance Plans not included already in Operating expenditures (e.g. Health and Dental Plan) from Treasury Board

Secretariat (TBS); and other services from Human Resource & Development (HRD) and Justice. The actual cost of those services is not available. Therefore, an amount corresponding to the estimated cost has been used as actual.

5. These revenues were formerly called "Revenues Credited to the Vote".
6. These revenues were formerly called "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)".

The source of respendable revenue is the CORCAN Revolving Fund. Revenues are mainly from the sale of products manufactured by inmates.

Financial Table 3

Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

by Business Line
($ Millions)

Business Lines	Actual 1999-2000	Actual 2000-2001	Planned Spending 2001-2002	Total Authorities 2001-2002	Actual 2001-2002
Care	167	178	171	193	**190**
Custody	572	562	619	655	**648**
Reintegration	470	430	432	507	**482**
Corporate Services	153	168	151	195	**190**
Total	**1,362**	**1,338**	**1,373**	**1,550**	**1,510**

The increase in expenditures for all Business Lines is due to: collective agreements plus increases to contributions to Employee Benefit Plans; and increases in prices paid (inflation) for basic goods and services.

Explanations of changes between the Estimates and the actual expenditures for 2001/2002

For fiscal year 2001-2002, the Service has spent the amount of $1,509.5 M, or $137.4 M in excess of the amount approved in the Part II of the Estimates; i.e. $1,372.1 M. In order to analyse the financial results of the Service, additional resources provided via Supplementary Estimates should be taken into consideration. The following reconciliation is provided:

	$000
Main Estimates	1,372,126
Plus:	
Supplementary Estimates "A"	11,551
Supplementary Estimates "B"	1,361
Carry Forward	32,563
Collective Bargaining Agreements	81,601
Program Integrity II	21,265
EBP Adjustment	5,557
Enhanced Employment and Employability	5,000
Recovery from TB Vote 5	12,000
Crown Assets Disposal	710
Other Items	6,398
	1,550,132
Less: CORCAN & Crown Assets Disposal Available for Future Years	(15,938)
Total Available CSC	1,534,194
Less: Actual	(1,509,509)
Variance	24,685

As indicated above, the Service under-utilised the resources provided via the Main and Supplementary Estimates by $24.7M or 1.6 % of the total resources available.
The major reasons for the lapse of $24.7M are:

- Frozen allotments totalling $14.4M of which $3.4M was for transfer price, $0.8 for Effective Corrections, $5.1 for OMS, $1.9 for the Individual Learning Accounts and $3.2 for women offenders;
- Delays in Capital Construction projects were experienced due to various conditions e.g. weather for $3.8M; and
- The remaining amount totals $6.5M which was made up of lapses in Exchange of Service Agreements, contributions and other operating.

Table 4 - N/A

Crosswalk between Old Resource Allocation and New Allocation

Financial Table 5

Revenue

Respendable Revenues

by Business Line
($ Millions)

Business Lines	Actual 1999/2000	Actual 2000/2001	Planned Revenues 2001/2002	Total Authorities[1] 2001/2002	Actual 2001/2002
Care	-	-	-	-	-
Custody	-	-	-	-	-
Reintegration	73	91	87	87	92
Corporate Services	-	-	-	-	-
Total Respendable Revenues[2]	**73**	**91**	**87**	**87**	**92**

Non-Respendable Revenues

by Business Line
($ Millions)

Business Lines	Actual 1999-2000	Actual 2000-2001	Planned Revenues 2001-2002	Total Authorities[1] 2001-2002	Actual 2001-2002
Care	10	10	9	9	**9**
Custody	2	4	3	3	**3**
Reintegration	-	-			**1**
Corporate Services	2	3	2	2	**1**
Total Non-Respendable Revenues[3]	**14**	**17**	**14**	**14**	**14**
Total Revenue	**87**	**108**	**101**	**101**	**106**

Notes:
1. Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
2. The source of this revenue is the CORCAN Revolving Fund. Revenues are mainly from the sale of products manufactured by inmates.
3. The main sources of these revenues are: offender canteen sales; user fee revenues such as contracted offender maintenance; offender board and lodging; and miscellaneous revenues such as fines, telephone commissions, etc.

Financial Table 6 - N/A

Statutory Payments

Financial Table 7

Transfer Payments

by Business Line
($ Millions)

Business Lines	Actual 1999/2000	Actual 2000/2001	Planned Spending 2001/2002	Total Authorities[1] 2001/2002	Actual 2001/2002
GRANTS					
Care	-	-	-	-	-
Custody	-	-	-	-	-
Reintegration	-	-	-	-	-
Corporate Services	-	-	-	-	-
Total Grants	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Care	-	-	-	1	1
Custody	-	2	-	-	-
Reintegration	3	3	2	3	3
Corporate Services	1	1	-	1	1
Total Contributions	**4**	**6**	**2**	**5**	**5**
Total Transfer Payments	**4**	**6**	**2**	**5**	**5**

1. Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

CSC makes contributions for the purpose of providing parolee services, individual and group inmate services, community education and involvement as they relate to correctional services and other complementary services. As well, CSC makes contributions to Aboriginal Communities for the delivery of Aboriginal Correctional Programs and Services.

Financial Table 8 - N/A

Resource Requirements by Organization and Business Line

Financial Table - N/A

Status Summary of Major Crown Projects

Financial Table - N/A

Loans, Investments and Advances

C. OTHER INFORMATION

Audit Publications in 2001/2002

- Offender Intake Assessment
- National Armoury Audit
- Grants and Contributions
- Special Handling Unit
- Frequency of Contact Self-Audit
- Review of Access to Religious and Spiritual Services and Programs
- Offenders' Complaints and Grievances
- Year-end Payments and Receipts
- Comprehensive Audit on CSC contracting practices related to Advance Contract Award Notices and Contract Review Boards (October 2002)

Evaluations in 2001/2002

- Phase I Review of Intensive Support Units (Oct 2001)
- First Annual Review of Millhaven Population Management Strategy (April 2001)
- Comprehensive Evaluation of the Canada New Brunswick Initiative (March 2002)

Accredited Programs and Sites in 2001/2002

Accredited Programs:

- La Macaza Sex Offender Program
- Visa Sex Offender Program
- High Intensity Substance Abuse Program

Accredited Sites:

- Vancouver Area District Parole
- New Brunswick East District
- East/West Quebec District
- Saskatchewan District
- Drummond Institution
- Nova Scotia District

Research publications in 2001 / 2002

FORUM – On Corrections Research

Vol. 14, No. 1 Academic Contributions
Vol. 13, No. 3 Focusing on Alcohol and Drugs
Vol. 13, No. 2 Special Issue - Research Summaries - R-56, 1997 to R-95, 2000

Research Reports

R-122 *Exploring the Profiles of Aboriginal Sexual Offenders: Contrasting Aboriginal and Non-Aboriginal Sexual Offenders to Determine Unique Client Characteristics and Potential Implications for Sex Offender Assessment and Treatment Strategies*

R-121 An Examination of Youth and Gang Affiliation within the Federally Sentenced Aboriginal Population

R-120 Substance Abuse Programming: A Proposed Structure

R-119 Institutional Methadone Maintenance Treatment: Impact on Release Outcome and Institutional Behaviour

R-113 The Effect of Family Disruption on Aboriginal and Non-Aboriginal Inmates

R-112 Turning Points: A Study of the Factors Related to the Successful Reintegration of Aboriginal Offenders

R-111 Community Needs Assessment for Métis Offenders in Manitoba

R-110 Release Potential of Federally-Sentenced Aboriginal Inmates to Communities: A Community-based Research Project

R-109 The Relevance of a Cultural Adaptation for Aboriginals of the Reintegration Potential Reassessment Scale (RPRS)

R-108 Results of an Evaluation of the Pawsitive Directions Canine Program at Nova Institution for Women

R-103 Correctional Officers Professional Orientation Scales

R-102 Profile of Correctional Officer Recruits

R-101 Predicting Work-related Stress in Correctional Officers: A meta-analysis

Research Briefs

B-27 Homicide, Sex, Robbery and Drug Offenders in Federal Corrections: An end-of-2001 Review

Special Reports

SR-4C The Safe Return of Offenders to the Community: Statistical Overview April 2002 Compendium 2000 on effective correctional programming

CSC's Institutions by Region and Security Classification

Atlantic Region
Atlantic Institution (Maximum)
Dorchester Penitentiary (Medium)
Nova Institution for Women (Multi-Level)
Springhill Institution (Medium)
Westmorland Institution (Minimum)
Parrtown CCC (Minimum)
Newfoundland CCC (Minimum)
Carlton CCC (Minimum)
Carlton Centre CCC Annex (Minimum)

Pacific Region
Kwikwèxwelhp Healing Lodge (Minimum)
Matsqui Institution (Medium)
Regional Health Centre (Multi-Level)
Ferndale Institution (Minimum)
Mission Institution (Medium)
William Head Institution (Medium)
Kent Institution (Maximum)
Mountain Institution (Medium)
Sumas CCC (Minimum)

Ontario Region
Bath Institution (Medium)
Grand Valley Institution for Women (Multi-Level)
Kingston Penitentiary (Maximum)
Beaver Creek Institution (Minimum)
Frontenac Institution (Minimum)
Millhaven Institution (Maximum)
Collins Bay Institution (Medium)
Joyceville Institution (Medium)
Pittsburgh Institution (Minimum)
Regional Treatment Centre (Multi-Level)
Warkworth Institution (Medium)
Isabel McNeill (Minimum)
Fenbrook Institution (Medium)
Portsmouth CCC (Minimum)
Keele CCC (Minimum)
Hamilton CCC (Minimum)

Quebec Region
Archambault Institution (Medium)
Drummond Institution (Medium)
La Macaza Institution (Medium)
Cowansville Institution (Medium)
Federal Training Centre (Minimum)
Leclerc Institution (Medium)
Donnacona Institution (Maximum)
Joliette Institution (Multi-Level)
Montée Saint-François Institution (Minimum)
Port-Cartier Institution (Maximum)
Regional Reception Centre (Maximum)
Sainte-Anne-des-Plaines Institution (Minimum)
Laferrière CCC (Minimum)
Marcel Caron CCC (Minimum)
Hochelaga CCC (Minimum)
Martineau CCC (Minimum)
Sherbrooke CCC (Minimum)
Ogilvy CCC (Minimum)

Prairie Region
Bowden Institution (Medium)
Bowden Annex (Minimum)
Rockwood Institution (Minimum)
Stony Mountain Institution (Medium)
Drumheller Institution (Medium)
Drumheller Annex (Minimum)
Regional Psychiatric Centre (Multi-Level)
Edmonton Institution for Women (Multi-Level)
Edmonton Institution (Maximum)
Riverbend Institution (Minimum)
Grande Cache Institution (Minimum)
Saskatchewan Penitentiary (Medium)
Okimaw Ohci Healing Lodge (Multi-Level)
Pê Sâkâstêw (Minimum)
Grierson Centre (Minimum)
Pê Sâkâstêw CCC (Minimum)
Oskana CCC (Minimum)
Osborne CCC (Minimum)

Glossary

Aboriginal
North American Indian, Inuit or Metis.

Aboriginal Community
Aboriginal community is a first nation, tribal council, band, community, organisation or other group with a predominantly Aboriginal leadership.

Conditional Release
Conditional release helps inmates to make a gradual, supervised return to society while serving their sentence. The *Corrections and Conditional Release Act (CCRA)* sets out four types of conditional release for federal offenders: temporary absences, work release, day parole and full parole.

Temporary Absences (TAs)
Temporary Absences may be granted to offenders for medical, administrative, community service, family contact, and personal development reasons (relating to rehabilitation) where it is considered that the offender will not present an undue risk to society.

Escorted Temporary Absence (ETA) may be granted at any time during the sentence.

Unescorted Temporary Absence (UTA) may be granted after an offender has served one-sixth of the sentence or six months, whichever is greater.

Temporary absences are authorised by either the Warden of the penitentiary or by the National Parole Board (NPB), depending on factors such as the type of release, the offender's sentence and security classification. Offenders classified as maximum-security do not qualify for UTAs.

Work Release (WR)
Work release allows an offender, classified as minimum- or medium-security and who is judged not to pose an undue risk, to do paid or voluntary work in the community under supervision. Besides offering practical experience to the offender and assistance to the community, work releases contribute to public safety because they assist an offender's reintegration into society and reduce the chances of re-offending.

Day Parole (DP)
Day parole allows an offender to participate in community-based activities to prepare for release on full parole or statutory release. Generally, offenders become eligible to be considered for day parole six months before their full parole eligibility date.

A new Day Parole program was introduced in Bill C-55 and came into force on July 3, 1997. This 'Accelerated Parole Review' applies only to first time, non-violent federal offenders. These offenders are reviewed for Day Parole after having served one-sixth of their sentence.

Those imprisoned for either first or second-degree murder become eligible for day parole three years before they are eligible for full parole. The offender is usually required to return to an institution or a halfway house each night.

Full Parole (FP)
Inmates are normally eligible to be considered for full parole by the NPB, after serving one-third of their sentence, or seven years, whichever is less. Under the CCRA, judges have, at the time of sentencing, the option of lengthening the time that violent and serious drug offenders spend in prison by delaying eligibility for full parole until they have completed one-half of their sentence.

Offenders sentenced to life for first degree murder or high treason are not eligible to be considered for parole until they have served 25 years. Those sentenced to life for second degree murder may apply for parole after serving between 10 and 25 years, as determined by the Court. However, anyone convicted of murder who must serve more than 15 years before full parole eligibility, may apply after serving 15 years for a judicial review by a Superior Court judge and a jury who may reduce parole eligibility dates. Offenders who are serving life sentences and who are granted parole remain on parole for the rest of their lives.

CORCAN
A Special Operating Agency that employs federal offenders for its workforce and in doing so, provides them with working skills and working habits necessary to compete in the workforce.

Correctional Programs
Correctional programs are designed to improve the offender's current knowledge and skill level, improving the likelihood of successful reintegration into the community upon release.

Correctional Services
Correctional services are services or programs for offenders, including their care and custody.

Healing Lodge
Healing Lodges opened in 1996 as special institutions for lower-security Aboriginal offenders. The lodges are based on Aboriginal ethics, values and principles, while meeting the statutory mandate and mission of CSC. They are planned in full partnership with the Aboriginal community. The majority of staff, including the wardens, are Aboriginal. A body of Aboriginal community members monitors the lodges' operations and provides advice on further development.

Health Care
Health care includes medical care, dental care and mental health care, provided by registered health care professionals.

Inmate (Offender)
As defined in the *CCRA* is:

(a) a person who is in a penitentiary pursuant to:
- (1) a sentence, committal or transfer to penitentiary, or
- (2) a condition imposed by the national Parole Board in connection with day parole or statutory release, or

(b) a person who, having been sentenced, committed or transferred to penitentiary:

(1) is temporarily outside penitentiary by reason of a temporary absence or work release authorised under this *Act*, or

(2) is temporarily outside penitentiary for reasons other than a temporary absence, work release, parole or statutory release, but is under the direction or supervision of a staff member or of a person authorised by the Service.

Institutions

Community Based Residential Facilities
Facilities contracted from outside agencies or organisations to house federal offenders in the community.

Community Correctional Centres (CCCs)
Community Correctional Centres (CCCs) house primarily offenders on day parole and are designated as minimum-security institutions. In these, the director, parole officers and support staff work as a team, often in co-operation with community partners, to supervise and provide programs for offenders and prepare them for full parole.

Minimum-Security Institutions
Minimum-security institutions house offenders who pose a limited risk to the safety of the community. The perimeter of a minimum-security institution is defined but not directly controlled. Offender movement and association within the institution are regulated under minimal supervision.

Medium-Security Institutions
Medium-security institutions house offenders who pose a risk to the safety of the community. The perimeter of a medium-security institution is well defined, secure and controlled. Offender movement and association are regulated and generally supervised.

Maximum-Security Institutions
Maximum-security institutions house offenders who pose a serious risk to staff, other offenders and the community. The perimeter of a maximum-security institution is well defined, highly secure and controlled. Offender movement and association are strictly regulated and directly supervised.

Multi-level Institution
An institution which houses offenders of different security classifications in different secure areas of the institution.

Ion Scanner
An ion scanner is an electronic device that has the ability to detect residual amounts of particular drugs on personal items such as money or credit cards.

Methadone
Methadone is an addictive, synthetic, long-acting drug form, which blocks the euphoric effects of heroin. It is orally administered and, in Canada, available only in powdered form, which is usually mixed with juice. According to numerous scientific studies, methadone minimises adverse physical, psychological, social and criminal effects associated with heroin addiction. It can be prescribed only by a qualified physician; there are more than 800 physicians across Canada who

are licensed to administer methadone, including several on contract with the Correctional Service of Canada.

Offender Management System (OMS)
The automated information system used by the service as its main database for offender information.

Opiates
Drugs containing or derived from opium, used as a sedative narcotic to lessen pain or ease sleep (e.g., codeine and morphine).

Release on Expiry of Sentence
Release on expiry of sentence is not a conditional release but the full release required when someone has served the entire sentence. It applies to offenders who were considered too dangerous to return to the community under statutory release. In addition, some offenders eligible for conditional release choose to stay in prison until the end of their sentences.

Revocation
Once parolees have violated the conditions of their conditional release, or have been charged with a criminal offence, their conditional release (day parole, full parole) is suspended and they are re-incarcerated. Upon reviewing the case at a formal hearing, the National Parole Board may then decide to revoke parole and have the offender remain incarcerated. If the offender is not re-incarcerated, the conditional release is reinstated.

Security Classification
The security classification of each offender is first established during the Intake Assessment process at reception primarily using the Custody Rating Scale. The security classification is subsequently reviewed at key points throughout the sentence using the Security Reclassification Scale. This scale is a research-based tool that was developed to assist caseworkers to determine the most appropriate level of security (minimum, medium or maximum) at key points throughout an offender's sentence.

Sentence
Sentence is a specified term of imprisonment and includes a sentence imposed by a court of a foreign state on a Canadian offender who has been transferred to Canada pursuant to the Transfer of Offenders Act.

Service
Service refers to Correctional Service Canada.

Statutory Release (SR)
By law, most offenders who are serving sentences of fixed length, and who have not been granted parole or had their parole revoked, must be released on statutory release after serving two-thirds of their sentence. Although statutory release decisions are not made by the NPB, the board may add conditions to the release to protect society and assist the offender to adjust to the outside world in a law-abiding fashion. Failure to comply with these conditions can result in a suspension by Correctional Service Canada (CSC) and revocation of the release by the NPB, with the offender then returned to a correctional facility. If the NPB believes that the offender is likely to cause serious harm or commit a serious drug offence before the expiration of the sentence, the Board may, upon referral from CSC: grant the offender 'one-chance' statutory release; order the offender

to live under strict residential conditions; or order the offender to be detained in penitentiary until the end of the sentence. Statutory release does not apply to offenders serving life or indeterminate sentences.

THC (Tetrahydrocannabinol)
The active principle in cannabis (marijuana)

Warrant Expiry Date (WED)
The date the sentence imposed by the courts officially ends.

Visit CSC on the web:

www.csc-scc.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/36-2002
ISBN 0-660-62106-1

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2002

Approuvé par

Lawrence MacAulay
Solliciteur général

Table des matières

Section I: Messages Page 5

Message du Portefeuille Page 5

Message de la Commissaire Page 7

Section II: Rendement du Service Page 9

Tableau des résultats stratégiques Page 10

A: Aperçu du rendement Page 11

- Profil de la population Page 11
- Rendement organisationnel Page 13

B: Populations spéciales Page 18

- Délinquants Autochtones Page 18
- Délinquantes Page 18
- Auteurs de meurtre au premier et au deuxième degré Page 20

C: Questions organisationnelles Page 21

- Stratégie antidroque et maladies infectieuses Page 21
- Stratégie de la santé mentale Page 22
- Renouvellement organisationnel Page 23
- Participation nationale et internationale Page 25
- Développement durable Page 27

D: Tableaux financiers spéciaux Page 29

Section III: Annexes Page 31

A: Information financière Page 31

- Résumé du rendement financier Page 31

B: Sommaire des tableaux financiers Page 33

C: Renseignements divers Page 40

- Vérifications internes et examens effectués en 2001-2002 Page 40
- Programme et unités opérationnelles accrédités en 2001-2002 Page 40
- Publications de recherche 2001-2002 Page 40
- Établissements par région et par niveau de sécurité Page 42
- Lexique Page 43

SECTION I : MESSAGES

Message du Portefeuille

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur le rendement* du Service correctionnel du Canada (SCC) pour la période se terminant le 31 mars 2002.

Le Service Correctionnel fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend le Ministère, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et trois organes de surveillance. Le Portefeuille joue un rôle de premier plan au sein du système de justice pénale canadien, dans les domaines de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la libération conditionnelle.

Avec le recul, on constate que les plans et les priorités du dernier exercice ont été considérablement influencés par les événements tragiques du 11 septembre 2001. Cet épisode déterminant de l'histoire nous a obligés à redéfinir nos priorités; toutefois, le Portefeuille n'a jamais perdu de vue ses responsabilités quotidiennes et ses engagements à l'égard de la sécurité de la population. Je suis fier de la façon dont les responsables de l'application de la loi et de la sécurité nationale, partout au pays, ont réagi à la situation, car ils ont permis au Canada de jouer un rôle clé dans la lutte internationale contre le terrorisme.

Le gouvernement est résolu à préserver la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et à coopérer davantage avec les États-Unis et la communauté internationale en augmentant ses capacités, sa coordination et sa collaboration avec ses partenaires. Citons comme exemple la coopération transfrontalière avec les États-Unis. Cette collaboration permettra de maintenir la libre circulation des biens, des personnes et des services entre nos deux pays et d'assurer la sécurité des frontières pour les deux nations.

Grâce à ce travail de collaboration avec nos partenaires, nous continuerons à faire progresser le programme de sécurité publique en élaborant des stratégies pour faire échec au terrorisme, lutter contre le crime organisé, communiquer de l'information et des renseignements à nos partenaires du système de justice pénale, favoriser une approche correctionnelle judicieuse et maintenir des services de police des Premières nations adaptés à la réalité culturelle. Le Portefeuille continuera aussi à jouer un rôle clé dans la Stratégie canadienne antidrogue, axée sur la réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites, et dans la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime.

Si nous voulons réussir à rendre les collectivités plus sûres, nous devons faire participer les Canadiens et les Canadiennes et nos partenaires clés à l'élaboration des politiques de justice pénale ainsi qu'à la mise en œuvre de nos initiatives. À cette fin, nous continuerons à consulter les citoyens et à consolider nos partenariats pour maximiser nos efforts dans la lutte contre le crime. En partenariat avec le Ministère, les autres organismes du Portefeuille et ministères fédéraux clés, le SCC a développé et établi un portail de la sécurité publique, qui constituera un guichet unique permettant aux Canadiens et aux Canadiennes d'obtenir rapidement et facilement de l'information et des services liés à la sécurité publique. Le portail sera inauguré officiellement à l'automne et se trouve à l'adresse www.securitecanada.ca.

Comme à l'habitude, nous vous invitons à nous faire-part de vos commentaires sur le rapport. Vous pouvez également visiter notre site Web (www.sgc.gc.ca) pour obtenir de l'information supplémentaire.

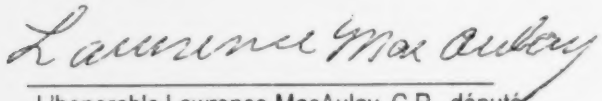

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Message de la commissaire

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur le rendement du Service correctionnel du Canada (SCC) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002.

Le SCC a pour mandat de contribuer à la protection du public. Pour ce faire, il doit exploiter ses établissements, ses bureaux de libération conditionnelle et ses centres communautaires conformément aux objectifs et aux principes de la politique canadienne en matière correctionnelle. Celle-ci est définie par la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Dans la pratique, la prise de décisions et les programmes correctionnels doivent incorporer les éléments d'intervention, d'aide et de contrôle. Parce qu'il est impossible de prédire avec exactitude le comportement humain, la prise de décisions doit privilégier la meilleure stratégie susceptible de réduire la probabilité d'une nouvelle infraction, tant à court qu'à long terme.

En raison de l'évolution actuelle de la population de délinquants sous responsabilité fédérale, le SCC affronte des problèmes de plus en plus complexes. En effet, la croissance du nombre de délinquants ayant de graves difficultés de toxicomanie et de santé mentale, des liens au crime organisé, des antécédents de jeune contrevenant ou des condamnations antérieures comme adultes met à rude épreuve notre capacité d'intervenir. Nous avons donc besoin de stratégies et d'outils mieux ciblés afin de préparer les délinquants à un jour réintégrer la société.

Le rapport qui suit présente les résultats de certaines des initiatives menées cette année par le SCC. Sans doute plus important encore, il présente ces résultats en fonction du nombre de nouvelles infractions commises par les délinquants qui réintègrent la société canadienne. À l'heure actuelle, 90 % des délinquants ne retournent pas dans un pénitencier fédéral dans les deux années qui suivent la fin de leur peine, et près de 80 % d'entre eux ne sont pas réincarcérés sous responsabilité fédérale dans les cinq années suivant l'expiration de la peine. Pour donner aux Canadiens une vue d'ensemble de la récidive au Canada, le SCC, la CNLC et des partenaires provinciaux se doteront d'outils communs afin de recueillir des données sur tous les cas de récidive, que les peines soient de ressort fédéral ou provincial. Ces données orienteront les projets à long terme du Service correctionnel du Canada.

A court terme, environ 9 % des délinquants libérés sous surveillance ont commis une nouvelle infraction, dont moins de 2 %, une infraction accompagnée de violence. Ceci a aussi été le cas en 2001-2002.

Pour réagir aux difficultés occasionnées par l'évolution de la population de délinquants, le SCC doit moderniser ses pratiques d'intervention carcérale et de surveillance communautaire. Il mettra en place des régimes correctionnels afin de mieux responsabiliser les délinquants et de mieux les préparer à réintégrer la société comme citoyens respectueux des lois.

En plus d'affiner nos programmes, nous rechercherons des façons d'accroître la participation des Canadiens au secteur correctionnel. En effet, le soutien de la collectivité est un facteur clé dans la réinsertion sociale des délinquants.

Je vous invite à nous faire part de vos commentaires au sujet du présent rapport. C'est avec plaisir que je prendrai connaissance de vos observations.

Lucie McClung, commissaire
Service correctionnel du Canada

SECTION II : RENDEMENT DU SERVICE

En tant qu'organisme du portefeuille du Solliciteur général du Canada, le SCC est responsable de l'administration des peines de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Il exploite différents types d'établissements, allant des pénitenciers à sécurité élevée aux maisons de transition. Le SCC gère plus de 200 installations à la grandeur du pays, 365 jours par année. Il dispose d'un effectif de plus de 15 000 employés et contractuels et d'un budget de 1,5 milliard de dollars. Au cours de l'année visée, le SCC s'est occupé de près de 26 000 individus, incarcérés et en liberté sous surveillance.

Le mandat du SCC est régi par la *Loi constitutionnelle*, le *Code criminel*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et leurs règlements d'application, ainsi que par d'autres textes de loi fédéraux.

Mission

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Information budgétaire

Voici un résumé des prévisions budgétaires et des dépenses* du SCC pour l'exercice 2001-2002.

Budget total approuvé	$1,550,132,164
Dépenses réelles	$1,509,508,598 (97.4%)
Écart	$40,623,566 (2.6%)
Nombre réel d'ETP (employé(e)s utilisé(e)s)	14,114

Résultats stratégiques

Le tableau qui suit décrit les secteurs d'activité et les résultats stratégiques du SCC. Le Service a aussi défini quatre champs d'intervention prioritaires; ce sont nos objectifs corporatifs pour la période de 2002 à 2005. On indique leurs liens aux résultats stratégiques.

* Voir les détails aux annexes A et B sur l'information budgétaire.

Ce tableau établit des liens entre les résultats stratégiques, les secteurs d'activité et les objectifs corporatifs.

Résultats stratégiques **Fournir aux Canadiens:**	**Secteur d'activité** **Dépenses**	**Objectifs corporatifs**
Environnement sûr et sain pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public. (PRISE EN CHARGE)	 12.6% Budget total approuvé $170 707 000 Dépenses réelles $192 730 309 Écart $190 667 655 Nombre réel d'ETP utilisés 1 239 (8.8%)	*Accroître la santé et le mieux-être de chaque unité opérationnelle.*
Logement et gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine et la moins restrictive possible. (GARDE)	 42.9% Budget total approuvé $618 713 000 Dépenses réelles $655 493 187 Écart $647 887 256 Nombre réel d'ETP utilisés 6 427 (45.5%)	*Optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants* *et* *Renouveler la capacité de l'organisme.*
Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans risque pour le public. (RÉINSERTION SOCIALE)	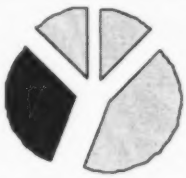 31.9% Budget total approuvé $432 089 000 Dépenses réelles $506 631 728 Écart $481 449 724 Nombre réel d'ETP utilisés 4 499 (31.9%)	*Optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants* *et* *Contribuer à la réduction du taux d'incarcération des délinquants et délinquantes autochtones.*
Services de gestion générale qui appuient la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants, et partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la mission du SCC. (GESTION GÉNÉRALE)	 12.6% Budget total approuvé $150 617 000 Dépenses réelles $195 276 940 Écart $189 503 963 Nombre réel d'ETP utilisés 1 949 (13.8%)	*Renouveler la capacité de l'organisme.*

A – APERÇU DU RENDEMENT

PROFIL DE LA POPULATION

Admissions

L'an dernier, 4 100 délinquants ont été admis dans les établissements du SCC. Au 31 mars 2002, la population totale de délinquants sous responsabilité fédérale s'élevait à environ 21 200. Dans les deux cas, ces chiffres n'ont jamais été aussi bas depuis plus de cinq ans. La population actuelle se compose à près de 60 % de détenus et à 40 %, de délinquants en liberté sous surveillance.

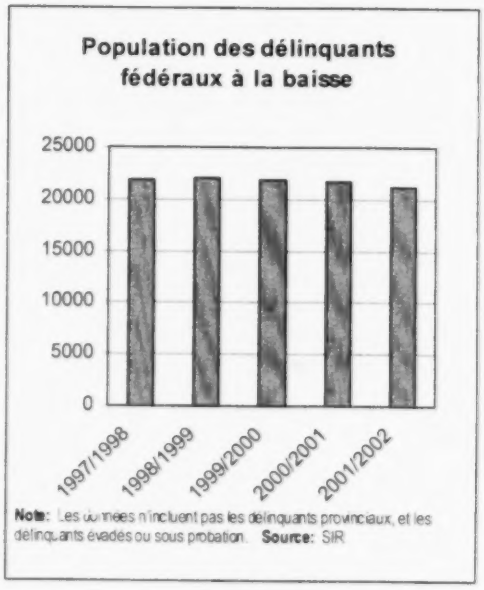

Depuis quelques années, la durée moyenne de la peine des délinquants sous responsabilité fédérale s'est stabilisée pour se fixer à 49 mois.

Environ neuf délinquants sous responsabilité fédérale sur dix ont déjà été condamnés comme jeunes contrevenants ou comme adultes. Le tiers d'entre eux purgent des peines supérieures à dix ans.

Dix-sept pour cent des délinquants sous responsabilité fédérale sont autochtones. Les femmes forment 5 % de la population de délinquants. Trois pour cent des délinquants pris en charge par le SCC purgent une peine pour meurtre au premier ou au deuxième degré.

Population de délinquants actuelle

Bien que la moyenne d'âge à l'admission n'ait pas changé, les délinquants qui ont écopé de peines plus longues vieillissent. Trente et un pour cent des hommes et 21 % des femmes purgent une peine d'au moins 10 ans. La proportion des délinquants de 50 ans et plus augmente depuis huit ans, si bien que les délinquants âgés représentent désormais 17,5 % de la population de délinquants sous responsabilité fédérale; 96,9 % des délinquants âgés sont des hommes et 3,1 % sont des femmes. Ce vieillissement accentue les besoins en fait de services de santé auxquels le SCC doit répondre. On pense notamment aux soins palliatifs à prodiguer pour soigner les différentes affections des délinquants vieillissants.

Bien que les Autochtones ne représentent que 2,8 % de la population canadienne, les délinquants autochtones comptent pour 15 % des délinquants sous responsabilité fédérale. Ils représentent également 7,6 % de la population de délinquants âgés.

Le nombre de délinquantes sous responsabilité fédérale recule, mais les femmes condamnées pour des infractions accompagnées de violence sont plus nombreuses que jamais.

Environ 81 % des délinquants de sexe masculin ont commis une infraction accompagnée de violence, et la proportion des auteurs d'homicide incarcérés dans les pénitenciers s'est accrue de 25 % depuis 1995. Dans les cas de meurtre au deuxième degré, le délai d'inadmissibilité varie entre 10 et 25 ans et il est de 25 ans pour meurtre au premier degré. Les auteurs de meurtre mis en liberté conditionnelle totale demeure sous surveillance toute leur vie durant. Ce dernier groupe représente maintenant 17 % de la population de délinquants sous responsabilité fédérale.

La section sur les populations spéciales du présent rapport donne de plus amples renseignements sur les activités menées par le SCC auprès des délinquants autochtones, des délinquantes et des délinquants condamnés pour meurtre.

> « Le gouvernement s'emploiera à protéger les Canadiens contre les nouvelles formes de crime. Il prendra des mesures énergiques pour combattre le crime organisé, par exemple en adoptant des lois antigang plus sévères et en protégeant les représentants de la justice contre toute intimidation. »
>
> *Discours du Trône, janvier 2001*

Il n'y a jamais eu autant de membres et d'associés de gangs et d'organisations criminelles dans les établissements fédéraux. En mars 2002, quelque 1 700 délinquants étaient reconnus comme membres ou associés d'organisations criminelles, soit une augmentation de 20 % au cours des quatre dernières années. Plus de quarante groupes différents sont représentés chez les délinquants. À mesure que les modifications relatives à la lutte antigang apportées au *Code criminel* continueront de produire leurs effets, le SCC sera aux prises avec un nombre croissant de détenus membres et associés d'organisations criminelles dans ses établissements. La présence de ces individus aura des répercussions importantes sur le fonctionnement des pénitenciers.

Plus que jamais, les délinquants pris en charge par le SCC ont de graves problèmes : 80 % ont de piètres aptitudes à la résolution des problèmes, 72 % sont incapables de faire des choix et 78 % sont jugés impulsifs. Avant leur admission, 79 % des délinquants consommaient de l'alcool et (ou) des drogues.

Surtout en raison de l'abus grave de drogues et d'alcool, l'état de santé mentale et physique des délinquants est moins bon en général que celui de la population générale. Cela nuit à leur capacité de se préparer en vue de la réinsertion sociale et fait augmenter les coûts liés aux soins de santé que doit assumer le SCC. La proportion des délinquants qui souffrent de problèmes de santé mentale à leur admission a aussi augmenté (19 % ont été admis dans un centre de santé mentale; 10 % ont été diagnostiqués comme étant atteints de troubles psychiatriques; 16 % ont pris des médicaments sur ordonnance). En raison de leur mode de vie, la plupart d'entre eux doivent recevoir des soins médicaux dès leur admission et, souvent, tout au long de leur peine. Ils sont aussi nombreux à souffrir de maladies transmissibles, comme le VIH et l'hépatite.

RENDEMENT ORGANISATIONNEL

Taux de récidive

Le Service correctionnel du Canada a pour mandat de contribuer à l'atteinte de l'objectif du gouvernement qui consiste à assurer la sécurité publique de tous les Canadiens. Cette contribution prend diverses formes.

L'effectif du Service contribue à la sécurité du public en veillant à l'incarcération, dans des conditions sûres et humaines, des délinquants tout au long de la partie carcérale de leur peine.

Il aide les délinquants à régler les problèmes à l'origine de leurs démêlés avec la justice.

Ils surveillent les délinquants pendant leur période de mise en liberté sous condition, en collaboration avec des partenaires du système de justice pénale et de la collectivité, afin de réduire la probabilité de nouvelles infractions.

En somme, l'ensemble de leur contribution vise à préparer les délinquants à réintégrer la société et à y vivre comme citoyens respectueux des lois. Les taux de nouvelles infractions commises au cours de la période de surveillance et après la date d'expiration du mandat sont donc les principaux indicateurs de l'apport du SCC à la sécurité des Canadiens et doivent être le point de départ de tout rapport du SCC au Parlement et au public.

Réadmissions au SCC dans un délai de deux ans de la fin de la peine fédérale

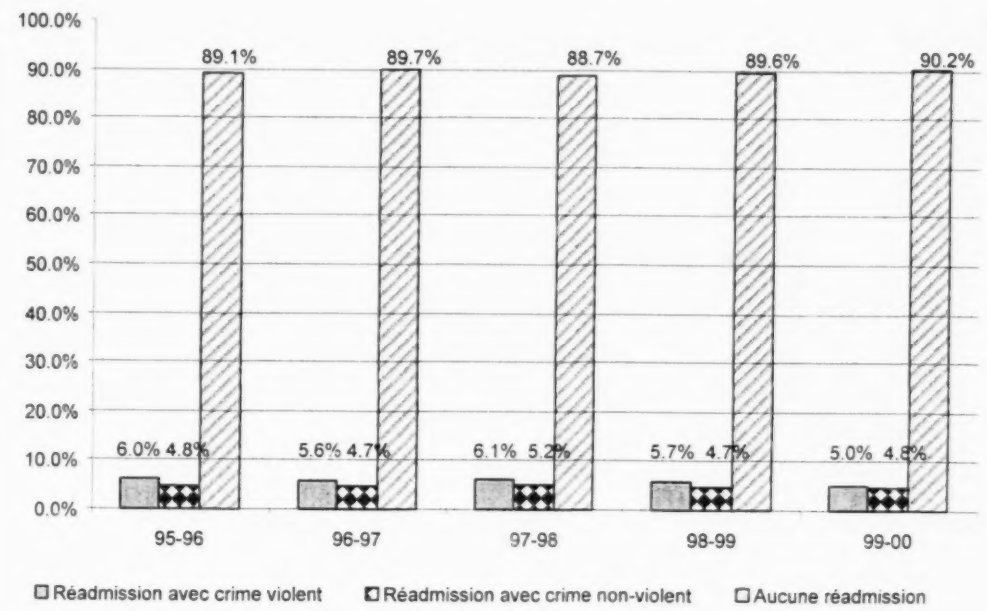

Note: Les données recueillies n'incluent pas les délinquants ayant récidivé et reçu une peine de moins de deux ans. **Source:** SGD, le 17 mars 2002

Des 4 400 personnes qui ont fini de purger leur peine en 1999-2000, 90% n'ont pas été réadmises dans un pénitencier fédéral sur une période de deux ans. Toutefois, il convient de noter que les données recueillies sur les infractions commises après l'expiration du mandat ne concernent que les crimes de ressort fédéral (peines de deux ans ou plus). Si toutes les nouvelles peines imposées aux ex-délinquants étaient prises en compte, y compris les peines de ressort provincial, les taux de récidive seraient plus élevés. Le SCC, la CNLC et des organismes provinciaux s'efforcent donc de recueillir des données sur les deux types de peines.

En outre, il est important de rendre compte des nouvelles infractions commises par les délinquants en liberté sous surveillance.

En 2001-2002, quelque 15 000 délinquants ont bénéficié d'une forme ou une autre de mise en liberté sous condition. Le taux d'échec par suite d'une nouvelle condamnation est d'environ 9 %. Moins de 2 % des délinquants en liberté sous surveillance sont reconnus coupables d'une infraction avec violence chaque année. La tendance est illustrée dans le graphique ci-dessous.

Taux de récidive des délinquants sous surveillance

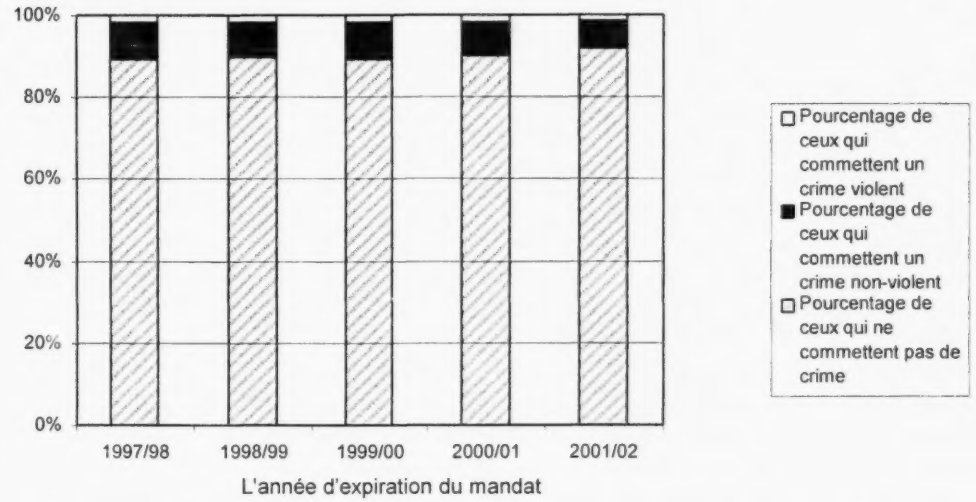

Note: Les données recueillies ne tiennent pas compte des condamnations enregistrées après le 31 mars, 2002.
Source: SGD

Grâce aux périodes de surveillance octroyées avant la fin de la peine, le SCC peut évaluer le rendement des délinquants dans la collectivité et suspendre la liberté de quiconque ne parvient pas à se réintégrer convenablement avant qu'il ne commette une nouvelle infraction. Dans ces situations, le SCC demande à la Commission nationale des libérations conditionnelles de révoquer la liberté sous condition. La CNLC est l'organisme autorisé à prendre des décisions en matière de libération conditionnelle et de libération d'office.

Questions de sécurité

Aucun détenu de sexe masculin ne s'est évadé d'un établissement à sécurité maximale l'an dernier. Quatre détenus ont pris part à trois évasions d'établissements à sécurité moyenne, mais ils ont tous été repris. Aucun de ces quatre évadés n'a commis d'infraction accompagnée de violence pendant la période de liberté illégale. Toutefois, trois d'entre eux ont été condamnés pour avoir commis un crime contre les biens.

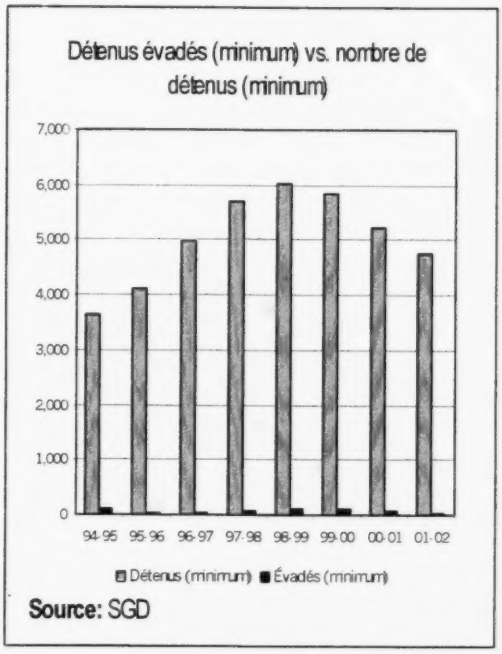

Source: SGD

Le SCC continue d'améliorer les mesures qu'il prend pour empêcher les évasions d'établissements à sécurité minimale. Il est vrai que 53 hommes se sont évadés d'établissements à sécurité minimale l'an dernier. Il s'agit du plus petit nombre en cinq ans et de la troisième baisse d'affilée. Cinquante et un des 53 détenus évadés ont été repris. Dix-huit d'entre eux ont été accusés d'une nouvelle infraction outre la liberté illégale, dont quatre, d'une infraction avec violence. Ensemble, les évadés ne comptent que pour environ 1 % (53/4751) de tous les détenus pris en charge par des établissements à sécurité minimale au cours de l'année dernière.

Trois femmes se sont évadées d'établissements à niveaux de sécurité multiples. Elles ont toutes été reprises et n'ont commis aucune infraction pendant leur liberté illégale.

Environ 18 000 délinquants sont hébergés dans les établissements du SCC chaque année. En 2001-2002, il est survenu dans ces établissements 67 incidents majeurs, comme des voies de fait graves, des meurtres, des émeutes et des prises d'otages. Ce nombre est en baisse pour une deuxième année de suite. En outre, depuis trois ans, le nombre de voies de fait graves entre délinquants n'a jamais été aussi bas. Le nombre de voies de fait graves signalées contre des membres du personnel est demeuré faible (trois). Or, si le nombre d'incidents graves recule, on ne peut pas en dire autant des incidents mineurs signalés. Le SCC prend donc des mesures pour réduire le risque d'une aggravation de la situation.

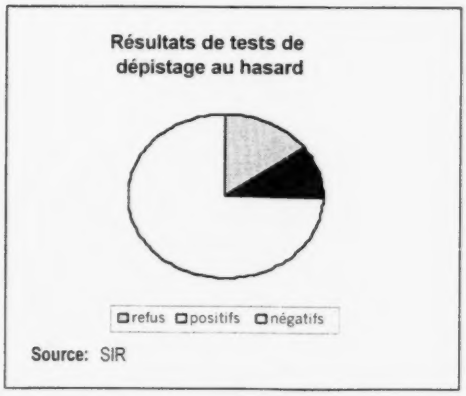

Source: SIR

La présence de la drogue continue de mettre en péril la sécurité et la santé des délinquants et du personnel du SCC. Or, le Service ne relâchera pas ses efforts en vue de réduire la consommation de drogues chez les délinquants. L'an dernier, les détenus ont fait l'objet de quelque 6 000 tests de dépistage au hasard, qui n'ont révélé aucune augmentation de l'usage de la drogue dans les prisons, des résultats négatifs ayant été obtenus pour environ trois quarts des détenus.

Le SCC a pris de nouvelles mesures afin d'empêcher l'introduction et la circulation de la drogue dans les établissements correctionnels. Ces mesures ont porté fruit. La saisie d'objets interdits s'est accrue de façon notable depuis 1997-1998.

Saisies en établissements

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Pilules diverses (unités)	3310	3095	1894	2979	3769
Cocaïne (grammes)	101.5	105.8	159.7	355.4	180
Opiacés (grammes)	100.7	191.6	163.9	245.4	208
Alcool artisanal ou autres (litres)	5749.3	9921.8	12216.5	8245.6	9576.12
THC (grammes)	5287.9	5062.4	5443.4	8013.7	7481

Source: Sécurité

Interventions

Conscient que les interventions auprès des délinquants visent à préparer ceux-ci en vue de la réinsertion sociale en toute sécurité, le SCC offre toute une gamme de programmes pour les aider, notamment sur les plans de la toxicomanie, de la violence, de l'éducation, de la culture, de l'épanouissement personnel et des compétences psychosociales. Une récente analyse de l'inscription aux programmes ne révèle aucune lacune systémique ou constante en ce qui touche les programmes nationaux. Par lacune, on entend l'incapacité d'offrir aux délinquants les programmes dont ils ont besoin dans un délai raisonnable.

Au cours de la dernière année, des comités d'experts internationaux ont continué d'examiner les programmes du SCC pour s'assurer qu'ils sont fondés sur la recherche au sujet des mesures permettant de réduire la récidive. Trois autres programmes† ont été accrédités, portant leur nombre total à 15. Le Service a également entrepris l'examen de tous les programmes existants pour veiller à ce qu'ils répondent aux normes internationales.

Pour appuyer encore davantage nos programmes contre la toxicomanie, nous avons établi des unités de soutien intensif. Il s'agit de milieux structurés offrant aux délinquants un éventail de mesures d'incitation, de sanctions, de modes de vie et de services de soutien. Au cours de la dernière année, nous avons implanté au moins une unité de soutien intensif dans presque tous nos établissements, et nous entendons en ouvrir d'autres.

Le SCC comprend également l'organisme de service spécial CORCAN. L'an dernier, CORCAN a offert du travail et de la formation en cours d'emploi à plus de 5 000 délinquants dans les secteurs de la fabrication, de la construction, de l'agroalimentaire, des textiles et des services. Pas moins de 96 % d'entre eux ont bien accompli le travail qui leur avait été assigné. CORCAN a également aidé des libérés conditionnels à obtenir des emplois chez 25 employeurs dans plus de 20 collectivités. En 2001-2002, plus de 1 100 délinquants ont été placés dans de « vrais emplois » dans la collectivité, et 500 délinquants ont été inscrits dans des programmes d'études à temps plein.

† Voir page 40 pour plus de details.

Le SCC prépare également les délinquants à réintégrer la société en ayant recours aux placements à l'extérieur et aux permissions de sortir avec ou sans escorte. Ces mesures permettent aux délinquants de se faire des contacts dans la collectivité sous la surveillance du Service. Par leur comportement, les délinquants peuvent prouver qu'ils sont dignes de confiance et qu'ils méritent de voir leur liberté être augmentée graduellement. Les résultats sont très révélateurs : plus de 39 000 permissions de sortir et placements à l'extérieur ont été accordés l'an dernier, pour des motifs autres que des besoins administratifs ou médicaux, et dans moins de 0,3 % des cas, les délinquants ont dû être interceptés par la police ou ne se sont pas présentés comme prévu.

B- POPULATIONS SPÉCIALES

DÉLINQUANTS AUTOCHTONES

Tout au long du processus correctionnel, les délinquants autochtones ont plus de mal à atteindre les objectifs des programmes que les délinquants d'autres groupes.

Ils ne remplissent pas les critères de la mise en liberté sous condition aussi souvent, ni aussi rapidement que d'autres délinquants, puis affichent des taux plus élevés de révocation de la liberté. À l'heure actuelle, 32 % des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale sont en liberté sous surveillance, alors que 68 % d'entre eux sont incarcérés.

Dans les deux années qui suivent la fin de la peine, 14 % des délinquants autochtones retournent sous la responsabilité du SCC, par opposition à 10 % de l'ensemble des délinquants.

Pour remédier à la surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel, le SCC participe à la stratégie pangouvernementale adoptée face aux problèmes actuels des peuples autochtones au Canada. Le Service s'est doté de la Stratégie des cheminements autochtones, un nouveau régime correctionnel qui établit un ensemble de programmes de guérison et de services carcéraux et communautaires destinés aux Autochtones.

Le SCC prend aussi des mesures destinées à accroître la participation d'Autochtones à tous les aspects des services correctionnels afin d'accentuer la sensibilité culturelle dans la gestion des peines des délinquants autochtones. Par exemple, on poursuit le recours à l'article 84 de la LSCMLC, qui permet à des collectivités autochtones de proposer des plans, des réseaux de soutien et des conditions quant à la prise en charge et à la mise en liberté sous condition des délinquants.

DÉLINQUANTES

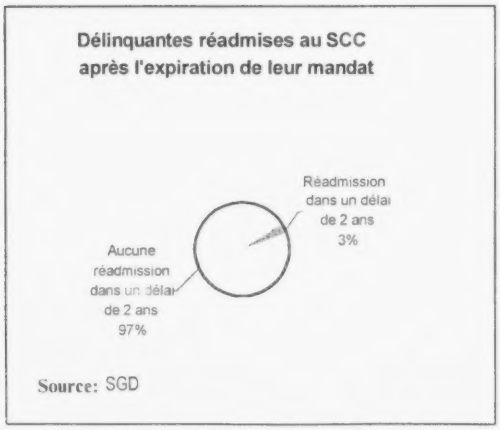

Le nombre de délinquantes admises en vertu d'un nouveau mandat de dépôt a été moins élevé en 2001-2002 que dans les trois années précédentes. Par conséquent, leur nombre total a aussi baissé pour atteindre 850.

La composition a également changé de telle sorte que les défis sont parfois plus grands pour les gestionnaires et les employés correctionnels.

Un plus grand nombre de délinquantes incarcérées ont été classées au niveau de sécurité maximale lors de leur admission, tandis qu'une plus petite proportion d'entre elles ont reçu une cote de sécurité moyenne. On observe également une augmentation du nombre de délinquantes affiliées à des gangs.

La proportion des délinquantes qui ont des problèmes sur les plans de l'emploi et de l'éducation, de la toxicomanie, ou de la cognition et de la santé mentale a augmenté considérablement.

En 2002, les délinquantes sous responsabilité fédérale présentaient également plus d'antécédents dans les systèmes correctionnels pour jeunes contrevenantes et pour adultes sous responsabilité provinciale.

Les délinquantes se voient accorder la mise en liberté sous condition plus fréquemment que les autres délinquants. Une fois libérées, elles ont aussi de meilleurs résultats que les hommes. En effet, à la fin de l'exercice 2001-2002, 57 % des délinquantes se trouvaient dans la collectivité. Parmi les 785 délinquantes en liberté l'an dernier, 28 (moins de 4 %) ont commis une infraction. Dans quatre cas (0,51%), il s'agissait d'une infraction avec violence.

Délinquantes admises dans un établissement fédéral

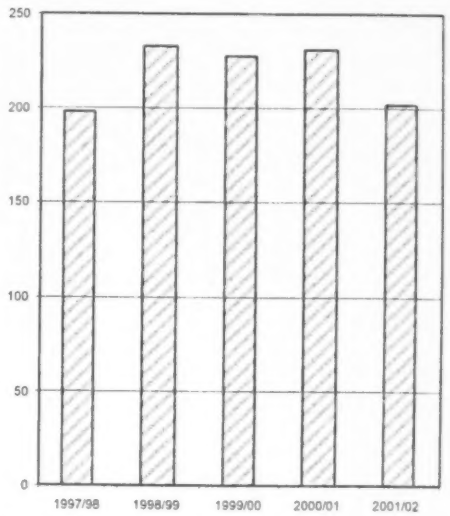

Source: SIR

Parmi les délinquantes qui ont fini de purger leur peine l'an dernier, 90 % l'ont fait sans commettre une nouvelle infraction.

Environ 3 % des délinquantes sont réadmises dans un établissement du SCC dans les deux ans suivant l'expiration de leur mandat. En comparaison, ce taux est de 10 % pour l'ensemble des délinquants du SCC.

Au début, certains des nouveaux établissements pour femmes ne pouvaient pas accueillir de délinquantes dites à sécurité maximale. Par conséquent, certaines d'entre elles ont dû être hébergées dans des établissements pour hommes. La construction de quatre unités en milieu de vie structuré destinées à fournir des services et des programmes de santé mentale aux délinquantes présentant un comportement difficile en milieu carcéral a permis d'atténuer quelque peu les problèmes et de ne plus devoir incarcérer les femmes ayant besoin de soins accrus de santé mentale dans les établissements pour hommes.

À présent, 53 délinquantes à sécurité maximale sont incarcérées dans des établissements pour hommes. Elles seront toutefois envoyées dans les unités de garde en milieu fermé en cours de construction dans les établissements pour femmes d'ici la fin de l'année 2002.

Divers programmes ont été mis en place l'an dernier, dont le protocole de traitement des délinquantes sexuelles. De plus, un programme de prévention de la violence destiné aux délinquantes autochtones (*Esprit du guerrier*) a été conçu et mis en œuvre au pénitencier de la Saskatchewan. On a également effectué la deuxième phase de la mise au point du protocole de réévaluation du niveau de sécurité des délinquantes, y compris les essais pratiques.

AUTEURS DE MEURTRE AU PREMIER ET AU DEUXIÈME DEGRÉ

Délinquants sentencés pour meurtres de 1er et 2ième degré

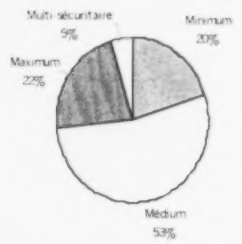

Source: SGD

Les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité présentent des défis particuliers pour le système correctionnel. Comme la plupart d'entre eux restent dans le système, leur nombre augmente sans cesse.

Auteurs de meurtre incarcérés et dans la communauté

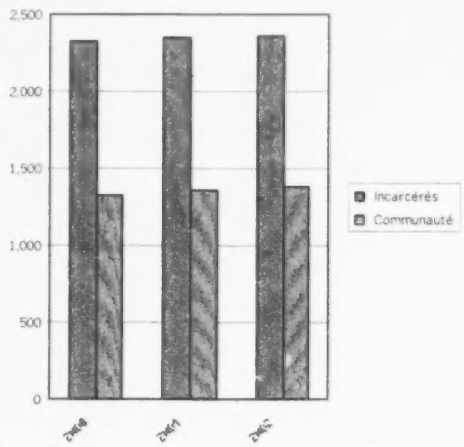

Note: Données en date du 31 mars, sauf pour 2002 (le 14 juillet)
Source: SIR

À l'heure actuelle, on compte 3 700 condamnés pour meurtre au premier ou au deuxième degré, dont 2 350 sont incarcérés, et 1 350 sont en liberté sous surveillance .

Des 650 délinquants condamnés pour homicide qui ont été en incarcération dans un établissement à sécurité minimale au cours de la dernière année, 5 se sont évadés (0,8 %). Ils ont tous été repris et n'ont commis aucune infraction pendant leur période de liberté illégale.

En 2001-2002, plus de 1 400 délinquants condamnés pour homicide ont été en liberté sous surveillance, en semi-liberté ou en libération conditionnelle totale. Ils ont commis 14 infractions, dont trois infractions accompagnées de violence. Depuis trois ans, près de 1 700 meurtriers ont purgé une partie de leur peine dans la collectivité. Au cours de cette période, deux meurtriers en liberté sous surveillance ont été condamnés pour homicide, sans compter les enquêtes en cours et les affaires irrésolues.

Les délinquants condamnés à l'emprisonnement à perpétuité pour meurtre au premier degré ne peuvent pas être mis en liberté conditionnelle totale avant 25 ans. Dans les cas de meurtre au deuxième degré, le délai d'inadmissibilité varie entre 10 et 25 ans. Les auteurs de meurtres mis en liberté conditionnelle totale restent sous surveillance toute leur vie durant.

Aux termes de la loi, les auteurs de meurtres qui ont purgé plus de 15 ans de leur peine peuvent demander au tribunal de réduire leur délai d'inadmissibilité à la libération conditionnelle. L'acceptation d'une telle demande ne veut pas nécessairement dire que le délinquant sera remis en liberté; cela signifie simplement qu'il sera admissible à la libération conditionnelle plus tôt que prévu. Le 13 janvier 2002, 571 détenus étaient en droit de présenter une demande de ce genre, et les juges de la cour fédérale avaient rendu des décisions dans le cas de 118 détenus. De ce nombre, 94 détenus ont bénéficié d'une réduction de leur délai d'inadmissibilité à la libération conditionnelle. Soixante-six de ces 94 détenus sont actuellement en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale et deux ont été renvoyés dans leur pays d'origine.

C- QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

« Le gouvernement parrainera également diverses mesures locales visant à promouvoir la santé et à prévenir la maladie. »

Discours du Trône de janvier 2001

Comme le montre le profil de la population de délinquants, le SCC doit se consacrer tout particulièrement à certains secteurs problématiques afin de responsabiliser les délinquants et de les aider à devenir des citoyens respectueux des lois. Étant un grand organisme fédéral, le SCC doit également acquitter certaines responsabilités organisationnelles, qu'on décrit dans les sections qui suivent.

STRATÉGIE ANTIDROGUE ET MALADIES INFECTIEUSES

Comme on le constate dans les administrations correctionnelles partout dans le monde, la prévalence des maladies infectieuses est plus élevée dans les pénitenciers que dans la population canadienne. De nombreux détenus ont des comportements à risque élevé, qui contribuent à la propagation de maladies infectieuses telles que le VIH/sida et les hépatites B et C.

Pour les années civiles 2000 et 2001, les taux d'infection au VIH étaient respectivement de 1,6 % et de 1,7 % dans les prisons, par rapport à un taux de 0,2 % dans l'ensemble de la population canadienne. Pour la même période, le taux d'infection à l'hépatite C est passé de 19,3 % à 22,3 %, par opposition au taux de 0,8 % enregistré pour le Canada dans son ensemble. Trente-trois pour cent des personnes séropositives sont également atteintes de l'hépatite C.

Le SCC recevra des fonds jusqu'en 2003-2004 pour l'aider à prévenir les maladies infectieuses, à soigner les détenus atteints et à contrer la drogue. En tout, le Service obtiendra 17,1 millions de dollars sur trois ans.

Dans la première année de l'initiative, le Centre de recherche en toxicomanie a vu le jour à Montague (Île-du-Prince-Édouard). Le Centre rassemblera tous les efforts de recherche du Service sur la drogue et l'alcool et servira de forum à des partenariats entre chercheurs provinciaux, nationaux et internationaux.

L'an dernier, le Service s'est également appliqué à sensibiliser le personnel et les délinquants aux réalités de la drogue et des maladies infectieuses, mettant l'accent sur la prévention. Chaque

année, le SCC peut offrir du traitement à 4 500 délinquants toxicomanes, en établissement et dans la collectivité. Pour compléter ces programmes, des unités de soutien intensif ont été mises en place dans la plupart des établissements fédéraux pour hommes, soit 43 unités pouvant accueillir en tout 1 100 détenus.

Le programme d'entretien à la méthadone a été élargi pour englober tous les délinquants sous responsabilité fédérale ayant une dépendance connue aux opiacés. Par ailleurs, un comité international d'experts de la toxicomanie a accordé l'accréditation conditionnelle au Programme intensif de traitement de la toxicomanie. Enfin, la production se poursuit du *Rapport de surveillance des maladies infectieuses*, qui devrait paraître à l'automne 2002.

Dans le cadre de sa stratégie, le SCC continue d'utiliser aussi des détecteurs ioniques, la prise d'échantillons d'urine et des chiens détecteurs de drogue pour réduire la circulation et la consommation de drogues dans les établissements. Il renforce également ses communications avec les services de police et d'autres organismes d'application de la loi.

STRATÉGIE DE SANTÉ MENTALE

Les délinquants atteints de troubles mentaux ont souvent besoin de soins particuliers pour répondre à leurs besoins spéciaux. De nombreux délinquants de sexe masculin devant être hospitalisés sont confiés à des centres de traitement ou à des centres psychiatriques régionaux. D'autres peuvent rester dans un établissement ordinaire, moyennant des appuis additionnels. Les délinquantes ayant des besoins prononcés en santé mentale sont accueillies dans des unités distinctes situées dans quatre des établissements pour femmes, où l'effectif est plus nombreux et les interventions de programmes, plus intensives. Au Centre psychiatrique régional des Prairies, on trouve également une unité dispensant des soins intensifs de santé mentale aux délinquantes.

Des psychologues et des infirmières en santé mentale offrent du counseling et d'autres services psychologiques aux délinquants, alors que des psychiatres participent à l'évaluation, aux thérapies et au diagnostic des délinquants. Ceux-ci bénéficient également de programmes de prévention et de psychopédagogie, dont les programmes d'une stratégie complète de prévention du suicide et de l'automutilation. Celle-ci comprend un programme de prévention et de sensibilisation des détenus, l'examen initial des rapports d'enquête des Services de santé et des recherches.

Thérapie comportementale dialectique (TCD)

La TCD est la seule thérapie psychosociale dont on ait démontré la capacité de soigner le trouble de la personnalité limite, diagnostiqué chez certaines femmes. La TCD privilégie l'apprentissage et le renforcement de comportements d'adaptation, dont la gestion du trauma émotionnel, l'efficacité interpersonnelle, la maîtrise de la détresse, la tolérance, la régulation des émotions et la conscience de soi.

L'an dernier, des interventions communautaires existantes ont été adaptées en vue de leur application en milieu carcéral, dont la thérapie comportementale dialectique. La formation sur cette thérapie a été donnée au personnel des unités de garde en milieu de vie structuré situées dans les établissements pour femmes. Avant la fin de 2002, on commencera à dispenser une version de ce cours adaptée aux unités de garde en milieu fermé accueillant des délinquantes.

Le Service poursuit ses efforts en vue de mieux répondre aux besoins des délinquants en liberté sous surveillance. Par exemple, deux projets de logement communautaire de délinquants atteints du syndrome de l'alcoolisation fœtale ou souffrant des effets de celle-ci ont été mis en place; l'un se déroule à New Westminster, en Colombie-Britannique, et l'autre, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest.

RENOUVELLEMENT ORGANISATIONNEL

En 2001-2002, le Service a mis au point un cadre d'évaluation axé sur les résultats afin d'apprécier le rendement de l'organisme et des employés de façon judicieuse et cohérente.

Comme le veulent les politiques du gouvernement à ce chapitre et les bonnes pratiques de gestion, le Service a formulé un plan circonstancié de mise en application de la fonction moderne de contrôleur et pris de nombreuses mesures afin d'assurer la responsabilité, la conformité et la transparence de nos transactions financières.

Le SCC a consacré plus de ressources à la vérification interne et à l'évaluation des programmes afin d'appliquer les nouvelles politiques du gouvernement dans ces domaines et d'améliorer son rendement. En outre, la fonction de vérification fait l'objet d'une refonte qui accroîtra son efficacité.

L'an dernier, nous nous sommes appliqués à donner aux employés et aux gestionnaires les outils dont ils ont besoin afin de gérer leur travail, y compris des listes d'autoévaluation et des systèmes automatisés qui permettent d'améliorer la collecte de renseignements aux fins de la gestion courante de l'organisme.

Tous les organismes cherchent des façons de suivre l'évolution démographique de l'effectif, la retraite arrivant à grands pas pour les nombreux travailleurs de la génération d'après-guerre. Le SCC n'y échappe pas. Cependant, le SCC doit voir comment s'adapter non seulement à ce roulement accéléré du personnel, mais aussi à l'évolution parallèle de la population de délinquants, et comment mieux atteindre les objectifs de la Commission de la fonction publique, à l'égard de la représentativité et de la diversité de l'effectif. Il a donc fait du renouvellement organisationnel l'un de ses objectifs corporatifs pour la période de 2002 à 2006.

Pour ce faire, le SCC a dressé le profil démographique de ses principaux groupes professionnels afin de voir ce que l'avenir lui réserve. Il a mené une enquête nationale sur l'équité en matière d'emploi et formulé un plan correspondant, qui a été approuvé par la Commission canadienne des droits de la personne. Ces efforts aideront l'organisme à se doter des stratégies de recrutement et d'avancement professionnel voulues.

L'an dernier, le SCC a dépassé ses objectifs de représentativité des femmes et des personnes handicapées. À l'échelle nationale, il s'était proposé d'atteindre des taux de représentativité de 39,1 % pour les femmes et de 3,4 % pour les personnes handicapées avant 2004. À la fin de l'exercice 2001-2002, le Service avait déjà dépassé ces objectifs, enregistrant des taux respectifs de 41,4 % et de 4,3 %.

Cependant, les membres de minorités visibles comptent pour 3,9 % des employés nommés pour une période déterminée ou indéterminée, soit 1,8 % en deçà de l'objectif national fixé pour 2004. Les employés autochtones sont eux aussi sous-représentés, constituant 5,6 % de l'effectif, soit un manque à gagner de 3,4 % par rapport à l'objectif de 9 % à atteindre avant 2006. Dans certains cas, ce n'est pas tellement le recrutement ou l'avancement de ces employés qui posent problème, mais plutôt leur maintien en poste une fois engagés.

Le Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle à Cornwall (Ontario) est devenu entièrement fonctionnel cette année, offrant de nombreux nouveaux programmes de formation du personnel et des gestionnaires.

Le SCC se conforme à la *Loi sur les langues officielles* et à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* en ce qui a trait aux postes bilingues. À l'échelle nationale, 94 % des détenteurs d'un poste désigné bilingue remplissent les exigences linguistiques de leur poste. Conformément aux dispositions législatives et aux politiques gouvernementales pertinentes, il y a toujours un certain nombre d'employés en voie de perfectionner leurs compétences linguistiques pour atteindre un niveau approprié. En outre, il existe des plans pour faire en sorte que tous les employés répondent aux exigences linguistiques de leurs postes dans les délais impartis.

Pour remplir leurs mandats, le SCC et ses partenaires doivent disposer de renseignements exacts au moment voulu sur les délinquants. Nous devons bien gérer cette information pour en assurer la protection, l'exactitude et l'accès en temps opportun pour les personnes qui en ont besoin. La gestion de l'information constitue donc une fonction importante au SCC.

L'exercice 2001-2002 était la deuxième année de l'initiative destinée à améliorer la gestion de l'information au SCC et à assurer la pleine conformité aux politiques applicables. Plus de 250 000 dossiers de délinquants ont été examinés et archivés. Et 130 000 dossiers ont été éliminés conformément aux exigences des Archives nationales. Enfin, plus de 550 employés ont été formés sur la gestion des dossiers.

> « Le gouvernement a contribué à faire de notre pays l'un des plus branchés du monde. Cela dit, le rythme du changement se fait toujours plus rapide. Le Canada doit continuer de développer et de renforcer son infrastructure de l'information. »
>
> *Discours du Trône de janvier 2001*

Le Système de gestion des délinquants, ou SGD, est une source d'information indispensable pour le personnel du SCC et des partenaires du système de justice pénale. Le SGD est employé actuellement par près de 9 000 utilisateurs. Il est en cours de renouvellement, le projet ayant reçu l'approbation préliminaire en mars 2001.

Le SCC participe à l'initiative fédérale de l'intégration de l'information de la justice, qui donnera lieu à la création du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP) réunissant des organismes fédéraux et provinciaux. Le nouveau SGD sera un composant important du RCISP.

PARTICIPATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Pour bien offrir les services correctionnels au Canada, le SCC doit collaborer avec des intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux du système de justice pénale et consulter ceux-ci.

Entre autres moyens d'assurer l'efficacité et la cohérence des services correctionnels au pays, le SCC conclut des accords d'échange de services avec chaque province et territoire. Il existe actuellement 18 accords du genre, dont le dernier a été conclu en juin 2001 avec la Colombie-Britannique. Il prévoit le transfèrement, la détention provisoire et la surveillance communautaire de délinquantes sous responsabilité fédérale au centre correctionnel pour femmes de Burnaby. Par la suite, le SCC a appris que la Colombie-Britannique entend fermer le centre d'ici avril 2004.

Outre les accords d'échange de services, le SCC a signé cinq protocoles d'entente et 11 ententes sur l'échange de renseignements avec les provinces et les territoires.

Lancée en 1998, l'Initiative Canada-Nouveau-Brunswick est un exemple de collaboration entre le SCC et une province afin de contribuer à la sécurité publique. En vertu de l'Initiative, des délinquants sexuels de ressort provincial condamnés à une peine d'au moins six mois et d'autres délinquants purgeant plus d'une année sont transférés aux établissements fédéraux situés au Nouveau-Brunswick, où ils peuvent avoir plus facilement accès aux programmes spécialisés. L'Initiative a pour objectif de réduire les taux de récidive par la prestation de programmes spécialisés, tant dans les établissements que dans la collectivité. La province investit les économies qu'elle réalise ainsi dans des programmes communautaires et des projets de prévention du crime destinés aux délinquants de ressort fédéral et provincial.

Depuis le début de l'Initiative, 558 délinquants sous responsabilité provinciale ont été transférés dans des établissements du SCC. Les délinquants sexuels représentent en moyenne 25 % du nombre total de délinquants transférés. Trois évaluations annuelles, dont une évaluation détaillée de l'accord, ont été réalisées jusqu'ici, et les premiers résultats sont prometteurs. Les résultats complets seront connus l'an prochain. On cherche à faire prolonger l'accord d'un an pour disposer de suffisamment de temps pour prendre une décision finale au sujet du renouvellement de l'Initiative à la suite de l'évaluation finale.

Le programme correctionnel international du Service correctionnel du Canada appuie l'objectif de la politique étrangère canadienne qui consiste à contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité à l'échelle internationale, en faisant la promotion de pratiques améliorées de gestion correctionnelle et des délinquants. Le SCC fournit de l'aide technique, de l'information et de l'expertise aux pays qui en font la demande et qui s'emploient à renforcer le rôle des services correctionnels dans la sécurité publique. En 2001-2002, à la demande des Nations Unies, le SCC a affecté un expert correctionnel qui a rédigé un guide à l'intention du personnel de l'ONU sur les services correctionnels dans les missions de maintien de la paix. Le SCC a également participé à un projet multinational dirigé par l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires qui visait l'élaboration d'un manuel international pour les représentants du secteur correctionnel qui participent à des missions d'édification de la paix.

Les travaux du SCC sur la scène internationale sont financés principalement par des sources extérieures, comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. En fait, les coûts réels pour le SCC représentent moins de 0,1 % de son budget d'opération.

Le Service correctionnel du Canada et ses partenaires dans le monde

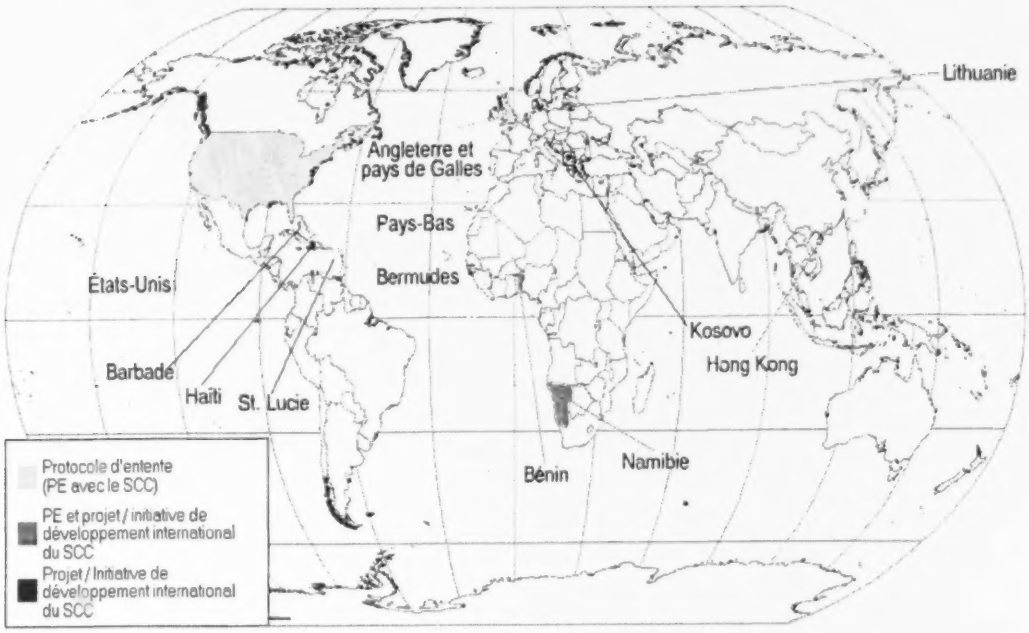

Voici certaines des activités de l'année dernière :

Hong Kong : Le SCC a organisé un programme intensif de travail et d'études pour un haut gestionnaire correctionnel de Hong Kong. Dans le cadre d'un échange, un employé du Service doit se rendre à Hong Kong à l'automne de 2002.

Kosovo : Contribution de ressources humaines et assistance en vue de créer le Service correctionnel du Kosovo et d'aider au rétablissement de l'administration du pays.

Namibie : Des formateurs du SCC ont donné le Programme de formation correctionnelle et le Programme d'orientation des agents de libération conditionnelle.

Barbade : Signature d'une lettre d'intention par le Solliciteur général du Canada et le Procureur général de la Barbade le 16 janvier 2002 afin de structurer un programme d'aide technique et de collaboration en vue de participer à la réforme de la justice pénale au pays.

Haïti : Contribution d'expertise technique au projet de réforme carcérale, au moyen de l'affectation d'employés du SCC à Haïti en vertu du Programme des Nations Unies pour le développement.

Lituanie : Le Projet de services correctionnels Canada-Lituanie a permis à la Lituanie d'obtenir des conseils et de l'aide en vue d'établir une mission et un plan stratégique. Le pays a également profité de conseils pour l'élaboration de nouveaux codes criminel et pénal, qui comportaient notamment des dispositions renforcées touchant les jeunes contrevenants et les peines non carcérales, ainsi que de l'aide pour l'établissement d'une structure organisationnelle axée sur

l'obligation de rendre compte au chapitre des programmes pour délinquants en milieu carcéral et dans la collectivité. Enfin, la Lituanie a pu élaborer, par l'entremise d'organisations non gouvernementales, des outils de sensibilisation du public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les questions de développement durable demeurent à l'avant-plan de la gestion des biens du SCC au moment où l'organisme amorce la deuxième phase de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable.

La Stratégie de développement durable du SCC vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, de dioxyde de carbone et de méthane; à diminuer les émissions qui contribuent au smog et aux pluies acides; à prendre des mesures afin de réduire la pollution de l'eau, ainsi qu'à réduire la consommation d'eau et la production de déchets solides. Tous les objectifs fixés dans la Stratégie doivent être atteints d'ici mars 2004. L'an dernier, les responsables ont recueilli des renseignements de base à des fins de surveillance.

> « Au nombre de ses efforts de promotion du développement durable à l'échelle de la planète, le gouvernement veillera à ce que le Canada fasse sa part pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, il mettra en œuvre le premier plan d'action national sur le changement climatique, annoncé dernièrement. »
>
> *Discours du Trône de janvier 2001*

Le SCC s'apprête à mettre en place un système de gestion environnementale dans tous ses établissements correctionnels. Il a élaboré des ébauches de documents stratégiques pour examen, établi des plans de formation et prévu un plan de mise en œuvre initiale pour évaluer les aspects et les questions pratiques avant de déployer le système dans l'ensemble du Service. L'information sur le rendement sera recueillie au moyen d'instruments de collecte des données *en temps réel* et de divers essais sur les sources de pollution et techniques de modelage.

Depuis dix ans, le SCC étudie ses propriétés afin de déterminer la portée de la contamination de certains sites. Le SCC a pris des mesures proactives afin de gérer tout problème ainsi relevé. En 2001-2002, le Service a dépensé 900 000 $ sur des évaluations de sites. En tout, depuis quatre ans, le SCC a consacré 2,4 millions de dollars à des évaluations de sites, aux correctifs et aux mesures de gestion des risques.

Les évaluations ont relevé treize sites contaminés parmi les terrains du SCC. Le SCC finalise actuellement les plans de décontamination de ces sites. La contamination y est contenue, si bien que les sites ne présentent actuellement aucun risque inacceptable. La liste des sites contaminés est disponible à fin de la section.

Dans l'ensemble, le SCC a continué à faire des progrès l'an dernier en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie de développement durable et de relever les nouveaux défis. Il répond à toutes les normes liées aux cadres stratégiques environnementaux du gouvernement fédéral et des provinces, et rien ne laisse supposer qu'un risque inacceptable plane sur la préservation de ses biens.

Sites contaminés

Springhill	Atlantique
Centre fédéral de formation	Pénitencier Kingston
Joyceville	Stony Mountain
Rockwood	Drumheller
Bowden	William Head
Matsqui	Millhaven
Westmorland	

D – TABLEAUX FINANCIERS SPÉCIAUX

Les tableaux suivants présentent le passif éventuel, les fonds renouvelables et les dépenses en immobilisations du SCC, conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Passif éventuel

(En millions de dollars)

Éléments de passif éventuel	1999-2000	2000-01	Passif éventuel actuel 2001-2002
Réclamations pour blessures ou traumatismes psychiques	2	2	2
Autres réclamations	1	1	2
Total des réclamations	3	3	4

Sommaire financier - fonds renouvelable

(En millions de dollars)
CORCAN

	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Prévisions 2001-2002	Dépenses réelles 2001-2002
Recettes	71	78	90	87	92
Dépenses	75	80	89	90	80
Profit ou (perte)	(4)	(2)	1	(3)	12
Articles financés sans recours au fonds :					
• Dépréciation/amortissement	3	3	3	3	2
• Variations du fonds de roulement	(3)	16		(17)	(20)
• Besoins en capital (biens amortissables)	(2)	(1)	(3)	(2)	(2)
Besoins de trésorerie	(5)	16	1	(19)	(8)
Solde des autorisations	8	24	25	5	16

En 2001-2002, l'autorisation de prélèvement de CORCAN a été réduite à 5 millions de dollars.

Projets d'immobilisation par secteur d'activité

(En millions de dollars)

Secteur d'activité	Coût estimatif total	Dépenses des exercices antérieurs	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses autorisées[1] 2001-2002	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses des exercices ultérieurs
Prise en charge	-	-	-	-	-	-
Garde						
A : Nouveaux projets de logement						
Expansion (360 lits)- CRS du Pacifique (C.-B.)	72	31	17	17	23	18
Autres projets de logement			30,1	20	15,7	
B : Grands projets de préservation des actifs						
Réfection et remplacement à l'établissement de Springhill en Nouvelle-Écosse	30		5	5	0,6	29,4
Réfection et remplacement à l'établissement de Cowansville au Québec	48		1,2	1,2	0	48
Réfection et remplacement à l'établissement de Collins Bay en Ontario	57		5	5	0,2	56,8
Réfection et remplacement au pénitencier de la Saskatchewan	80		3	3	0,1	79,9
Autres grands projets			29,8	17,9	18	
C : Projets régionaux			30	30	39	
D : Apports en capital[3]			-	0,5	0,5	
E : Ensembles d'équipement			12	19,8	13,8	
Réinsertion sociale						
A : Ensembles d'équipement	-	-	15	13,9	19,4	-
B : CORCAN	-	-	2,2	2,2	2,2	-
Gestion générale	-	-	-	-	-	-
A : Ensembles d'équipement				0,6	0,5	
Total des dépenses en immobilisations			**150,3**	**136,1**	**133,0**	

1. Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.
2. En vertu de la décision du Conseil du Trésor rendue le 14 décembre 1995, le SCC jouit d'un pouvoir délégué à l'égard des projets d'une valeur inférieure à 18 millions de dollars. Ainsi, seuls les projets de 18 millions de dollars et plus font l'objet d'une entrée distincte au tableau.
3. Dans les Comptes publics, les apports en capital sont plutôt comptabilisés à titre de paiements de transfert.

Section III : ANNEXES

A. Information financière

Résumé du rendement financier

Dans le budget principal des dépenses pour 2001-2002, le Parlement a accordé 1 372 126 000 $ au Service correctionnel du Canada. Le budget du SCC comporte les grands postes suivants (y compris CORCAN) :

	M $	%
Salaires	677	49
Avantages sociaux des employés	132	10
Fonctionnement	412	30
Capital	151	11
	1 372	100

Voici la répartition des ressources par secteur d'activité :

	M $	%
Prise en charge	171	12
Garde	619	45
Réinsertion sociale	432	32
Gestion générale	150	11
	1 372	100

Au cours de l'exercice, les budgets de fonctionnement et de capital ont été modifiés par suite d'augmentations des salaires obtenues au moyen de négociations collectives entre le Conseil du Trésor et ses nombreux employés syndiqués; de décisions prises par la direction quant au programme d'action sur la réinsertion sociale; et de l'application de la disposition de report du régime du budget de fonctionnement. Par conséquent, le SCC a demandé les modifications suivantes dans son Budget supplémentaire des dépenses :

- L'application de la disposition de report prévue dans le régime du budget de fonctionnement, pour la somme de 32 563 000 $;
- L'octroi de 87 158 424 $ pour absorber la bonification des conventions collectives et des avantages sociaux;
- L'octroi de 21 265 000 $, au titre de l'Intégrité des programmes;
- L'octroi de 12 000 000 $ du crédit pour éventualités 5 du Conseil du Trésor;
- Le déblocage de fonds additionnels totalisant 25 019 740 $, y compris un transfert de crédits de 14 200 000 $ - du Capital au Fonctionnement, pour le renouvellement du SGD, le renforcement de l'emploi et de l'employabilité et d'autres mesures organisationnelles et fonctionnelles.

À la fin de l'exercice, le Service avait dépensé 21,1 millions de dollars moins que prévu au chapitre des salaires et du fonctionnement et 3,8 millions de dollars moins que prévu en capital. Le solde des dépenses autorisées de CORCAN a augmenté pour atteindre 15,7 millions de dollars. Cela correspond à 2,6 % du budget de fonctionnement incluant CORCAN, à 1,5 % excluant CORCAN et à 2,8 % du budget du capital. Il s'agit donc d'un écart de 2,6 % par rapport à tout le programme du SCC.

B. Sommaire des tableaux financiers

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés

Dépenses autorisées en 2001-2002

Besoins financiers par autorisation de dépenser
(en millions de dollars)

Crédit	Service correctionnel	2001-2002 Dépenses prévues	2001-2002 Dépenses autorisées[1]	2001-2002 Dépenses réelles
15	Dépenses de fonctionnement	1 092,4	1 272,6	**1 251,7**
20	Dépenses en immobilisations[2]	148,1	133,9	**130,1**
S	Pensions et autres avantages sociaux	0,2	-	-
S	Contributions aux régimes d'avantages sociaux	132,0	137,6	**137,6**
S	Fonds renouvelable de CORCAN	(0,6)	5,0	**(10,7)**
S	Utilisation des produits de la disposition des biens de la Couronne	-	1,0	**0,8**
S	Dispenses de remboursements de prêts	-	-	-
S	Montants adjugés par la cour	-	-	-
S	Remboursement de recettes de l'année précédente	-	-	-
	Total pour l'organisme	**1 372,1**	**1 550,1**	**1 509,5**

1. Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.
2. Exclut CORCAN et les apports en capital.

Au cours de l'exercice, les budgets de fonctionnement et de capital ont été modifiés par suite d'augmentations des salaires obtenues au moyen de négociations collectives entre le Conseil du Trésor et ses nombreux employés syndiqués; de décisions prises par la direction quant au programme d'action sur la réinsertion sociale; et de l'application de la disposition de report du régime du budget de fonctionnement. Par conséquent, le SCC a obtenu les modifications suivantes dans son Budget supplémentaire des dépenses :

- L'application de la disposition de report prévue dans le régime du budget de fonctionnement, pour la somme de 32 563 000 $;
- L'octroi de 87 158 424 $ pour absorber la bonification des conventions collectives et des avantages sociaux;
- L'octroi de 21 265 000 $, au titre de l'Intégrité des programmes;
- L'octroi de 12 000 000 $ du crédit pour éventualités 5 du Conseil du Trésor;

- Le déblocage de fonds additionnels totalisant 25 019 740 $, y compris un transfert de crédits de 14 200 000 $ - du Capital au Fonctionnement, pour le renouvellement du SGD, le renforcement de l'emploi et de l'employabilité des délinquants et d'autres mesures organisationnelles et fonctionnelles.

Tableau financier 2

Comparaison des dépenses prévues et réelles

Par secteur d'activité
(En millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Contributions et subventions approuvées	Dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles (5)	Dépenses nettes
Prise en charge	1 106	170	1	-	171	-	171
	1 231	*192*	*-*	*1*	*193*	*-*	*193*
	1 239	**189**	**-**	**1**	**190**	**-**	**190**
Garde	6 323	486	133	-	619	-	619
	6 448	*543*	*112*		*655*	*-*	*655*
	6 427	**538**	**110**	**-**	**648**	**-**	**648**
Réinsertion sociale (*)	4 629	500	17	2	519	87	432
	4 479	*569*	*22*	*3*	*594*	*87*	*507*
	4 499	**549**	**22**	**3**	**574**	**92**	**482**
Gestion générale	2 058	150	-		151	-	151
	1 958	*193*	*1*	*1*	*195*	*-*	*195*
	1 949	**188**	**1**	**1**	**190**	**-**	**190**
Totaux	14 116	1 306	151	2	1 460	87	1 373
	14 116	***1 497***	***136***	***5***	***1 637***	***87***	***1 550***
	14 114	**1 464**	**133**	**5**	**1 602**	**92**	**1 510**
Recettes non disponibles (6)							(14)
							(14)
							(14)
Coûts des services fournis par d'autres ministères (4)							74
							74
							74
Coût net du programme							1 433
							1 610
							1 570

(*) La Réinsertion sociale comprend le fonds renouvelable de CORCAN.

Notes

1. Les chiffres *en italiques* correspondent aux dépenses autorisées pour 2001-2002 (Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations).

2. Les chiffres **en gras** correspondent aux dépenses et aux recettes réelles en 2001-2002.

3. Les dépenses de fonctionnement englobent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations de ministres.

4. Les coûts des services fournis par d'autres ministères correspondent aux coûts estimatifs des locaux de Travaux publics et services gouvernementaux Canada, du service d'émission de chèques de TPSGC, de la contribution de l'employeur (SCT) aux régimes d'assurances de la fonction publique (outre les versements comptabilisés dans les dépenses de fonctionnement, par exemple, soins médicaux et dentaires) et d'autres services reçus de Développement des ressources humaines et de Justice Canada. Il s'agit d'une approximation, les coûts réels étant inconnus.

5. Anciennement « recettes affectées au crédit ».

6. Anciennement « recettes affectées au Trésor ».

Les recettes disponibles proviennent du fonds renouvelable de CORCAN. Les recettes viennent surtout de la vente des produits fabriqués par les détenus.

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses prévues et réelles

Par secteur d'activité
(En millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses autorisées 2001-2002	Dépenses réelles 2001-2002
Prise en charge	167	178	171	193	**190**
Garde	572	562	619	655	**648**
Réinsertion sociale	470	430	432	507	**482**
Gestion générale	153	168	151	195	**190**
Total	**1 362**	**1 338**	**1 373**	**1 550**	**1 510**

L'accroissement des dépenses pour tous les secteurs d'activité est attribuable à la bonification des conventions collectives et des avantages sociaux, à l'augmentation des dépenses liées à la construction et à l'achat d'équipement et à l'accroissement des coûts des biens et services à cause de l'inflation.

Explications de l'écart entre les budgets approuvés et les dépenses réelles pour 2001-2002

Pour l'exercice 2001-2002, le Service a dépensé 1 509,5 millions de dollars, soit 137,4 millions de dollars de plus que les dépenses autorisées dans la partie II du Budget, qui étaient de 1 372,1 millions de dollars. Pour analyser le rendement financier du Service, il faut tenir compte aussi des fonds accordés dans le Budget supplémentaire des dépenses. Soit le rapprochement suivant :

	000 $
Budget principal	1 372 126
Plus :	
Budget supplémentaire A	11 551
Budget supplémentaire B	1 361
Report	32 563
Conventions collectives	81 601
Intégrité des programmes II	21 265
Modification des avantages sociaux	5 557
Renforcement de l'emploi et de l'employabilité	5 000
Recouvrement du crédit 5 du CT	12 000
Dispositions de biens de la Couronne	710
Autres	6 398
	1 550 132
Moins : CORCAN et dispositions de biens de la Couronne disponibles pour exercices ultérieurs	(15 938)
Total disponible au SCC	1 534 194
Moins : réel	(1 509 509)
Écart	24 685

Comme on le voit plus haut, le Service a sous-utilisé les ressources obtenues au moyen du Budget principal et des Budgets supplémentaires des dépenses, ne touchant pas à 24,7 millions de dollars ou à 1,6 % des ressources disponibles.
Cet écart de 24,7 millions est surtout attribuable :

- à des affectations réservées de 14,4 millions de dollars, dont 3,4 millions étaient prévus pour le facteur de conversion; 0,8 million, pour l'Approche correctionnelle judicieuse; 5,1 millions, pour le SGD; 1,9 million pour les comptes d'apprentissage individuel; et 3,2 millions, pour les délinquantes;
- à des retards survenus lors de projets de construction immobilière, à cause notamment d'intempéries, correspondant à 3,8 millions de dollars;
- à des écarts totalisant 6,5 millions de dollars liés aux accords d'échange de services, à des subventions et contributions et à d'autres coûts de fonctionnement.

Tableau financier 4 – sans objet

Tableau de concordance entre l'affectation d'anciennes ressources et de ressources nouvelles

Tableau financier 5

Recettes

Recettes disponibles

Par secteur d'activité
(En millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes réelles 1999-2000	Recettes réelles 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Autorisations[1] 2001-2002	Recettes réelles 2001-2002
Prise en charge	-	-	-	-	-
Garde	-	-	-	-	-
Réinsertion sociale	73	91	87	87	92
Gestion générale	-	-	-	-	-
Total des recettes disponibles[2]	**73**	**91**	**87**	**87**	**92**

Recettes non disponibles

Par secteur d'activité
(En millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes réelles 1999-2000	Recettes réelles 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Autorisations[1] 2001-2002	Recettes réelles 2001-2002
Prise en charge	10	10	9	9	**9**
Garde	2	4	3	3	**3**
Réinsertion sociale	-	-			**1**
Gestion générale	2	3	2	2	**1**
Total des recettes non disponibles[3]	**14**	**17**	**14**	**14**	**14**
Total des recettes	**87**	**108**	**101**	**101**	**106**

Notes

1. Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations.
2. Recettes tirées du fonds renouvelable de CORCAN, provenant principalement de la vente des produits fabriqués par les détenus.
3. Recettes tirées surtout des ventes des cantines des délinquants, des frais d'utilisation, par exemple pour les services contractuels d'entretien de délinquants, du logement et repas de délinquants et d'autres revenus, tels que des amendes et des services téléphoniques.

Tableau financier 6 – sans objet

Paiements législatifs

Tableau financier 7

Paiements de transfert

Par secteur d'activité
(En millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses autorisées[1] 2001-2002	Dépenses réelles 2001-2002
SUBVENTIONS					
Prise en charge	-	-	-	-	-
Garde	-	-	-	-	-
Réinsertion sociale	-	-	-	-	-
Gestion générale	-	-	-	-	-
Total des subventions	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Prise en charge	-	-	-	1	1
Garde	-	2	-	-	-
Réinsertion sociale	3	3	2	3	3
Gestion générale	1	1	-	1	1
Total des contributions	**4**	**6**	**2**	**5**	**5**
Total des paiements de transfert	**4**	**6**	**2**	**5**	**5**

1. Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Le SCC effectue des contributions pour les services offerts aux libérés conditionnels, aux détenus et à des groupes de détenus, pour la sensibilisation et la participation de la collectivité aux services correctionnels et pour d'autres services connexes. Le SCC donne également des contributions à des collectivités autochtones pour l'exécution de programmes et de services correctionnels destinés aux Autochtones.

Tableau financier 8 – sans objet

Besoins en ressources par organisme et secteur d'activité

Tableau financier – sans objet

Résumé de l'état des grands projets d'immobilisation

Tableau financier – sans objet

Prêts, placements et avances

C. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Vérifications internes 2001-2002

- Évaluation initiale du délinquant
- Rapport de vérification des dépôts d'armes
- Subventions et contributions
- Vérification de l'unité spéciale de détention
- Auto-vérification de la fréquence de détention
- Examen de l'accès des détenus aux programmes et services religieux et spirituels
- Rapport de vérification sur le processus des plaintes et griefs des délinquants
- Paiements et rentrées à la fin de l'exercice
- Vérification approfondie des pratiques contractuelles du SCC relatives aux préavis d'adjudication de contrat et aux comités d'examen des marchés (Octobre 2002)

Examens 2001-2002

- Examen des unités de soutien intensif Phase 1 (Octobre 2001)
- Premier examen annuel de la Stratégie de gestion de la population carcérale de Millhaven (Avril 2001)
- Rapport de l'évaluation exhaustive de l'initiative Canada-Nouveau-Brunswick (Mars 2002)

Programme et unités opérationnelles accrédités en 2001-2002

Programmes accrédités:

- Le Programme Clinique de La Macaza
- Violence interdite sur autrui
- Programme de traitement intensif de la toxicomanie

Unités opérationnelles accrédités:

- Bureau sectoriel de Vancouver
- Bureau de district est/ ouest du Nouveau-Brunswick
- Bureau de district est/ouest du Québec
- District de la Saskatchewan
- Établissement Drummond
- Bureau de district de la Nouvelle-Écosse

Publications de recherche 2001-2002

FORUM – Recherche sur l'actualité correctionnelle

Vol. 14, No. 1	Contributions universitaires
Vol. 13, No. 3	Accent sur l'alcool et les drogues
Vol. 13, No. 2	Édition spéciale - Résumés des rapports de recherche - R-56, 1997 à R-95, 2000

Rapports de recherche

R-122	Examiner le profil des délinquants sexuels autochtones: Mettre en contraste les délinquants sexuels autochtones et non autochtones pour déterminer les caractéristiques singulières des clients et les implications possibles pour les stratégies d'évaluation et de traitement
R-121	Étude sur l'appartenance à un gang et sur les jeunes au sein de la population autochtones sous responsabilité fédérale
R-120	Programme de traitement de la toxicomanie: Structure proposée '
R-119	Le traitement d'entretien à la méthadone en milieu carcéral: Incidence sur l'issue de la mise en liberté et le comportement en établissement
R-113	Les conséquences du démembrement de la famille sur les détenus autochtones et non autochtones
R-112	Points tournants: Étude des facteurs associés à la réinsertion sociale réussie des délinquants autochtones
R-111	Évaluation des besoins dans la collectivité des délinquants Métis du Manitoba
R-110	Les possibilités d'une remise en liberté des détenus autochtones sous responsabilité fédérale: Un projet de recherche
R-109	Pertinence d'une adaptation culturelle de l'Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale (ERPRS) pour les Autochtones
R-108	Résultats d'une évaluation du programme de dressage de chiens Pawsitive Directions offert à l'établissement Nova pour femmes
R-103	Échelles d'orientation professionnel des agents de correction
R-102	Profil des recrues poste d'agent de correction
R-101	La prévision du stress professionnel chez les agents de correction: Une méta-analyse

Résumé de recherche

B-27	Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral: Revue de fin d'année 2001

Rapports spéciaux

SR-4C	Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté: Aperçu statistiques 2002
	Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces

Établissements du SCC par région et niveau de sécurité

Région de l'Atlantique
Établissement de l'Atlantique (maximale)
Pénitencier de Dorchester (moyenne)
Établissement Nova pour femmes (multisécuritaire)
Établissement de Springhill (moyenne)
Établissement Westmorland (minimale)
CCC Parrtown (minimale)
CCC Terre-Neuve (minimale)
CCC Carlton CCC (minimale)
Annexe du CCC Carlton (minimale)

Région du Pacifique
Pavillon de ressourcement Kwikwèxwelhp (minimale)
Établissement Matsqui (moyenne)
Centre régional de santé (multisécuritaire)
Établissement Ferndale (minimale)
Établissement de Mission (moyenne)
Établissement William Head (moyenne)
Établissement Kent (maximale)
Établissement Mountain (moyenne)
CCC Sumas (minimale)

Région de l'Ontario
Établissement de Bath (moyenne)
Établissement Grand Valley pour femmes (multisécuritaire)
Pénitencier de Kingston (maximale)
Établissement Beaver Creek (minimale)
Établissement Frontenac (minimale)
Établissement Millhaven (maximale)
Établissement Collins Bay (moyenne)
Établissement Joyceville (moyenne)
Établissement Pittsburgh (minimale)
Centre régional de traitement (multisécuritaire)
Établissement Warkworth (moyenne)
Maison Isabel McNeill (moyenne)
Établissement Fenbrook (minimale)
CCC Portsmouth (minimale)
CCC Keele (minimale)
CCC Hamilton (minimale)

Région du Québec
Établissement Archambault (moyenne)
Établissement Drummond (moyenne)
Établissement de La Macaza (moyenne)
Établissement de Cowansville (moyenne)
Centre fédéral de formation (minimale)
Établissement Leclerc (moyenne)
Établissement de Donnacona (maximale)
Établissement Joliette (multisécuritaire)
Établissement Montée Saint-François (minimale)
Établissement de Port-Cartier (maximale)
Centre régional de réception (maximale)
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (minimale)
CCC Laferrière (minimale)
CCC Marcel Caron (minimale)
CCC Hochelaga (minimale)
CCC Martineau (minimale)
CCC Sherbrooke (minimale)
CCC Ogilvy (minimale)

Région des Prairies
Établissement Bowden (moyenne)
Annexe de l'établissement Bowden (minimale)
Établissement Rockwood (minimale)
Établissement Stony Mountain (moyenne)
Établissement Drumheller (moyenne)
Annexe de l'établissement Drumheller (minimale)
Centre psychiatrique régional (multisécuritaire)
Établissement d'Edmonton pour femmes (multisécuritaire)
Établissement d'Edmonton (maximale)
Établissement Riverbend (minimale)
Établissement de Grande Cache (minimale)
Pénitencier de la Saskatchewan (multisécuritaire)
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (multisécuritaire)
Pê Sâkâstêw (minimale)
Centre Grierson (minimale)
CCC Pê Sâkâstêw (minimale)
CCC Oskana (minimale)
CCC Osborne CCC (minimale)

LEXIQUE

Autochtone
Amérindien, Inuit ou Métis.

Classement des détenus selon le niveau de sécurité
Chaque délinquant se voit attribuer une cote de sécurité au cours du processus d'évaluation initiale effectué à l'admission. À cette fin, on utilise principalement l'Échelle de classement par niveau de sécurité. Le classement est ensuite réexaminé aux moments clés de la peine à l'aide de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité. Il s'agit là d'un instrument fondé sur la recherche qui a été conçu en vue d'aider les agents chargés de cas à déterminer le niveau de sécurité le plus approprié (sécurité minimale, moyenne ou maximale) aux moments clés de la peine purgée par le délinquant.

Collectivité autochtone
Une nation autochtone, un conseil tribal ou une bande, ainsi qu'une collectivité, une organisation ou un autre groupe dont la majorité des dirigeants sont autochtones.

CORCAN
Organisme de service spécial dont l'effectif est composé de délinquants sous responsabilité fédérale, qui ont ainsi l'occasion d'apprendre les compétences et les pratiques professionnelles nécessaires pour concurrencer sur le marché du travail.

Date d'expiration du mandat
Date à laquelle la peine imposée par le tribunal prend fin.

Détecteur ionique
Le détecteur à ions est un appareil électronique qui détecte les quantités résiduelles de certaines drogues sur les vêtements ou objets personnels tels que l'argent ou les cartes de crédit.

Détenu (délinquant)
Selon les définitions contenues dans la LSCMLC, un détenu est une personne qui, selon le cas :

a) se trouve dans un pénitencier par suite d'une condamnation, d'un ordre d'incarcération, d'un transfèrement ou encore d'une condition imposée par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans le cadre de la semi-liberté ou de la libération d'office;
b) après avoir été condamnée ou transférée au pénitencier, en est provisoirement absente soit parce qu'elle bénéficie d'une permission de sortir ou d'un placement à l'extérieur en vertu de la présente loi, soit pour d'autres raisons — à l'exception de la libération conditionnelle ou d'office — mais sous la supervision d'un agent ou d'une personne autorisée par le Service.

Établissements

Centres correctionnels communautaires (CCC)
Les centres correctionnels communautaires (CCC) hébergent principalement des détenus en semi-liberté et sont désignés établissements à sécurité minimale. Le directeur, les agents de libération conditionnelle et le personnel de soutien y travaillent en équipe, souvent en coopération avec des partenaires communautaires, à surveiller les délinquants et à leur offrir des programmes les préparant ainsi à la libération conditionnelle totale.

Établissements à sécurité minimale
Les établissements à sécurité minimale sont destinés aux délinquants présentant un risque limité pour la sécurité du public. Le périmètre d'un tel établissement est défini, mais il n'est pas directement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus à l'intérieur de l'établissement sont soumis à une surveillance minimale.

Établissements à sécurité moyenne
Les établissements à sécurité moyenne accueillent les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité du public. Le périmètre de ces établissements est bien défini, protégé et contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles et à une surveillance générale.

Établissements à sécurité maximale
Les établissements à sécurité maximale abritent les délinquants qui présentent un risque grave pour le personnel, pour les autres détenus et pour la collectivité. Le périmètre d'un tel établissement est bien défini, très sûr et hautement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles rigoureuses et à une surveillance directe.

Établissements à niveaux de sécurité multiples
Établissement qui abrite des délinquants de cotes de sécurité différentes dans des zones de sécurité distinctes.

Établissement résidentiel communautaire
Installations où des délinquants sous responsabilité fédérale sont hébergés dans la collectivité en vertu d'un accord conclu avec un organisme externe.

Libération d'office (LO)
Suivant la Loi, la plupart des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée déterminée à qui la libération conditionnelle n'a pas été accordée, ou dont la libération a été révoquée, doivent être libérés d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Même si la décision d'accorder la libération d'office ne revient pas à la CNLC, celle-ci peut assortir cette libération de certaines conditions visant à protéger la société et à aider le délinquant à s'adapter au monde extérieur en se comportant en citoyen respectueux des lois. En cas d'inobservation de ces conditions, le Service correctionnel du Canada (SCC) peut suspendre la libération d'office et la CNLC peut la révoquer. Le délinquant doit alors retourner à un établissement correctionnel. Si elle a des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettra, s'il est mis en liberté avant l'expiration légale de sa peine, une infraction causant un dommage grave à une autre personne ou une infraction grave en matière de drogue, la CNLC peut, sur renvoi du dossier par le SCC, soit accorder au délinquant une libération d'office à octroi unique, soit lui imposer des conditions d'hébergement rigoureuses, soit ordonner son maintien en incarcération jusqu'à la fin de la peine. Les détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée ne sont pas admissibles à la libération d'office.

Méthadone
La méthadone est un produit synthétique toxicomanogène et à effet prolongé, qui bloque les effets euphorisants de l'héroïne. Elle est administrée par voie orale et, au Canada, on la trouve uniquement sous la forme d'une poudre qui est mélangée d'habitude avec du jus. Selon de nombreuses études scientifiques, la méthadone réduit les effets négatifs liés à la dépendance à l'héroïne sur le plan physique, psychologique, social et criminel. Elle ne peut être prescrite que par

un médecin qualifié. Il y a au Canada plus de 800 médecins habilités à administrer la méthadone, y compris un certain nombre de médecins qui travaillent à contrat au Service correctionnel du Canada.

Mise en liberté à la date de l'expiration de la peine
La mise en liberté à l'expiration de la peine n'est pas une mise en liberté sous condition mais une libération totale à laquelle le délinquant a droit après avoir purgé toute sa peine. Elle intervient dans le cas des délinquants qui étaient considérés comme trop dangereux pour retourner dans la collectivité en vertu d'une libération d'office. En outre, certains délinquants admissibles à la mise en liberté sous condition choisissent de rester en établissement jusqu'à la fin de leur peine.

Mise en liberté sous condition
La mise en liberté sous condition aide les délinquants à réintégrer la société de façon graduelle en leur permettant de finir de purger leur peine sous surveillance dans la collectivité. La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* institue quatre catégories de mise en liberté sous condition dont peuvent bénéficier les délinquants sous responsabilité fédérale : la permission de sortir, le placement à l'extérieur, la semi-liberté et la libération conditionnelle totale.

Permissions de sortir (PS)
Une permission de sortir peut être accordée au délinquant pour des raisons médicales, administratives, en vue d'un service à la collectivité ou du perfectionnement personnel lié à sa réadaptation, ou pour lui permettre d'établir ou d'entretenir des rapports familiaux, lorsqu'on considère qu'il ne présentera pas un risque inacceptable pour la société.

Une permission de sortir avec escorte (PSAE) peut être accordée à n'importe quel moment de la durée de la peine.

Une permission de sortir sans escorte (PSSE) peut être accordée à un délinquant qui a purgé un sixième de sa peine ou, si cette période est supérieure, six mois.

Les permissions de sortir sont accordées par le directeur d'établissement ou par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), selon la catégorie de mise en liberté, la peine imposée au délinquant et la cote de sécurité attribuée à celui-ci. Les délinquants qui font partie de la catégorie dite « à sécurité maximale » ne sont pas admissibles aux PSSE.

Placement à l'extérieur (PE)
Un placement à l'extérieur permet à un délinquant, dit « à sécurité minimale » ou « moyenne » et ne présentant pas un risque inacceptable pour la société, de travailler, moyennant rémunération ou à titre bénévole, dans la collectivité, sous surveillance. En plus de permettre au délinquant d'acquérir une expérience pratique de travail et d'offrir une aide à la collectivité, un placement à l'extérieur contribue à la sécurité du public en favorisant la réinsertion sociale des délinquants et en réduisant le risque de récidive.

Semi-liberté (SL)
La semi-liberté permet au délinquant de participer à des activités dans la collectivité afin de se préparer à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office. En général, un délinquant devient admissible à la semi-liberté six mois avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Une nouvelle procédure de mise en semi-liberté a été mise en place par l'adoption du projet de loi C-55, entré en vigueur le 3 juillet 1997. Cette « procédure d'examen expéditif » n'est applicable qu'aux détenus qui en sont à leur première peine d'emprisonnement dans un pénitencier et qui ont été condamnés pour une infraction sans violence. Les cas de ces délinquants sont examinés en vue de la mise en semi-liberté après qu'ils ont purgé un sixième de leur peine.

Les délinquants purgeant une peine pour un meurtre au premier ou au deuxième degré deviennent admissibles à la semi-liberté trois ans avant leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. D'habitude, le délinquant en semi-liberté doit retourner chaque soir à un établissement carcéral ou à un foyer de transition.

Libération conditionnelle totale (LCT)
Les détenus sont normalement admissibles à la libération conditionnelle totale, accordée par la CNLC, après avoir purgé un tiers de leur peine jusqu'à concurrence de sept ans. En vertu de la *LSCMLC*, le juge peut, au moment de la détermination de la peine, prolonger la période d'emprisonnement pour les délinquants violents ou les auteurs d'infractions graves en matière de drogue en précisant qu'ils ne seront pas admissibles à la libération conditionnelle totale avant d'avoir purgé la moitié de leur peine.

Les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour un meurtre au premier degré ou pour haute trahison ne sont pas admissibles à la LCT avant d'avoir purgé 25 ans dans un pénitencier. Les délinquants condamnés à perpétuité pour un meurtre au deuxième degré peuvent faire une demande de libération conditionnelle après avoir purgé de 10 à 25 ans de leur peine, selon la décision du tribunal. Toutefois, lorsque la personne reconnue coupable d'un meurtre n'est pas admissible à la libération conditionnelle totale avant au moins 15 ans, elle peut, après avoir purgé 15 ans de sa peine, demander à une cour supérieure et à un jury de procéder à une révision judiciaire afin de réduire éventuellement le délai d'inadmissibilité. Les condamnés à perpétuité qui se voient accorder la libération conditionnelle gardent le statut de libérés conditionnels pour le reste de leur vie.

Opiacés
Substances contenant de l'opium ou dérivées de l'opium, utilisées comme stupéfiants sédatifs pour alléger la douleur ou faciliter le sommeil (p. ex., codéine et morphine).

Pavillon de ressourcement
Les pavillons de ressourcement, établissements spécialisés pour les délinquants autochtones requérant un faible niveau de sécurité, ouvrirent leurs portes en 1996. L'éthique, les valeurs ainsi que les principes autochtones sont les principes de base des pavillons, tout en respectant le mandat légal et la mission du SCC. La planification se fait en étroit partenariat avec les communautés autochtones. La majorité du personnel, y compris les directeurs, sont autochtones. Un conseil composé de membres de la collectivité surveille de près les activités du pavillon et fournisse des conseils en vue de développement futur.

Peine
La peine désigne une période déterminée d'emprisonnement. Ce terme inclut la peine infligée par un tribunal d'un pays étranger à un délinquant canadien qui a été transféré au Canada conformément à la *Loi sur le transfèrement des délinquants*.

Programmes correctionnels
Les programmes correctionnels sont conçus afin d'améliorer le niveau des connaissances et des compétences chez les délinquants, et d'accroître ainsi leurs chances de réussir la réinsertion sociale après la mise en liberté.

Révocation
Si un libéré conditionnel ne respecte pas les conditions de sa mise en liberté ou qu'il est reconnu coupable d'une infraction criminelle, sa liberté sous condition (semi-liberté, liberté conditionnelle totale) est suspendue, puis le délinquant est réincarcéré. La Commission nationale des libérations conditionnelles tient ensuite une audience formelle où elle examine le cas en vue de décider s'il faut révoquer la liberté sous condition et maintenir le délinquant en incarcération. Sinon, la mise en liberté sous condition est rétablie.

Service
Le Service correctionnel du Canada (SCC).

Services correctionnels
Les services correctionnels comprennent tous les services et programmes destinés aux délinquants, y compris la prise en charge et la garde de ceux-ci.

Soins de santé
Les soins de santé incluent les soins médicaux, les soins dentaires et les soins de santé mentale dispensés par des professionnels de la santé agréés.

Système de gestion des délinquants (SGD)
Principale base de données informatisées utilisées par le Service pour conserver les renseignements relatifs aux délinquants.

THC (Tétrahydrocannabinol)
Le principe actif du cannabis (marijuana).

Venez nous voir sur le Web.
www.csc-scc.gc.ca